

Les pères du Québec

Les soins et l'éducation de leurs jeunes enfants :
Évolution et données récentes

Juin 2011

Recherche et rédaction :

Philippe Pacaut, Isabelle Gourdes-Vachon et Sabin Tremblay
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Direction du développement des politiques – Famille et Aînés
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille et des Aînés

Lecture commentée :

Maude Rochette et Donald Baillargeon
Ministère de la Famille et des Aînés

Mise en pages :

Direction des communications (couverture)
Joanne Daigle et Nicole Bouchard
Ministère de la Famille et des Aînés

Remerciements spéciaux pour leur collaboration :

Nos remerciements à Donald Baillargeon, Maude Rochette et Louise Dallaire, du ministère de la Famille et des Aînés, pour leur implication dans cette recherche et leur collaboration étroite tout au long de l'élaboration de ce document.

ISBN 978-2-550-62148-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION.....	2
1. TOUR D’HORIZON DE L’ENGAGEMENT PATERNEL.....	5
1.1 Évolution du modèle paternel	5
1.2 L’engagement paternel aujourd’hui : quelques éléments de définition	7
1.3 Les déterminants multiples de l’engagement paternel	9
1.3.1 Les caractéristiques individuelles du père	10
1.3.2 Le contexte familial	11
1.3.2.1 Le contexte conjugal et parental.....	12
1.3.2.2 Le contexte socioéconomique	13
1.3.3 L’environnement social	14
1.3.3.1 Les mesures de conciliation travail-famille	15
2. UNE ÉTUDE EMPIRIQUE DE L’ENGAGEMENT PATERNEL : LA PARTICIPATION ACTUELLE DES PÈRES QUÉBÉCOIS DANS LES TÂCHES LIÉES AUX SOINS ET À L’ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS.....	17
2.1 La stratégie de recherche	18
2.1.1 L’enquête utilisée et l’échantillon.....	18
2.1.2 La mesure du partage des tâches liées à l’éducation et aux soins des enfants	19
2.1.3 Les méthodes et les variables considérées.....	19
2.2 Les résultats.....	22
2.2.1 La participation des pères varie beaucoup selon la nature des tâches liées aux soins et à l’éducation des enfants.....	22
2.2.2 Certaines caractéristiques ou situations favorisent plus que d’autres une participation élevée des pères aux tâches parentales.....	23
CONCLUSION	30
ANNEXE.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	36

RÉSUMÉ

Au cours des dernières années, plusieurs changements démographiques et législatifs, combinés à l'évolution des mentalités et des comportements, ont contribué à projeter l'image d'un nouveau père, plus impliqué dans la relation avec ses enfants et dans la prise en charge des activités parentales. Cela se vérifie au Québec ainsi que dans plusieurs pays industrialisés.

Le présent document permet de jeter un éclairage particulier sur la situation de la paternité au Québec. Il propose d'abord un tour d'horizon des connaissances sur l'engagement des pères et ses déterminants, ses facilitateurs et ses obstacles, bref sur les facteurs qui sont le plus susceptibles d'influencer les pères en ce début de 21^e siècle. Il présente également des résultats inédits sur la participation actuelle des pères québécois aux soins et à l'éducation de leurs jeunes enfants ainsi que sur les facteurs qui l'influencent.

Les recherches au sujet de l'engagement des pères québécois montrent d'abord que cet engagement s'est profondément modifié au fil du temps et qu'il se manifeste maintenant de plusieurs manières. Le partage des responsabilités parentales apparaît aujourd'hui comme un arrangement à construire entre les parents, en tenant compte de situations multiples et variables dans le temps, dont certaines concourent à favoriser l'engagement paternel et d'autres, à le freiner. Les déterminants de l'engagement des pères auprès de la famille et des enfants sont multiples et leur influence respective reste à mesurer pour nombre d'entre eux.

L'analyse des données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) permet, quant à elle, de faire ressortir plusieurs résultats à propos de l'engagement paternel, sous l'angle de la nature et de la répartition des tâches accomplies et de certains facteurs qui le font varier. On constate notamment que :

- La participation des pères varie beaucoup selon la nature des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants :
 - peu de pères assument exclusivement ou le plus souvent les responsabilités de la vie quotidienne des enfants;
 - l'exercice égalitaire du rôle parental est plus courant dans l'accomplissement de certaines activités parentales, en particulier lorsqu'il est question de jouer avec les enfants et, dans une moindre mesure, de les mettre au lit et de prendre en charge leurs déplacements;
 - l'aide aux devoirs, l'habillage et la prise en charge des enfants malades restent encore l'apanage des mères, qui assument ces tâches dans plus de six familles sur dix.
- Les pères dans les familles à deux emplois sont plus enclins à participer au moins autant que leurs conjointes aux soins et à l'éducation de leurs enfants.
- Les familles où il y a une répartition égalitaire du travail domestique entre le père et la mère sont celles où il y a une répartition plus égalitaire des responsabilités parentales.
- Les pères sont plus enclins à être impliqués dans l'aide aux devoirs dans les couples où chacun des conjoints a complété des études postsecondaires.
- Les couples issus de l'immigration semblent plus enclins que les autres à partager de manière égale les responsabilités parentales.

INTRODUCTION

À quelques reprises, au cours des dernières années, l'actualité a ramené la question des pères à l'avant-plan au Québec, et on a vu de plus en plus de chercheurs et d'intervenants se préoccuper de la paternité. En témoignent, notamment, les nombreux résultats de recherches amorcées depuis le début des années 1980. Ces travaux convergent vers la reconnaissance de l'importance du rôle du père pour la santé et le bien-être des enfants, qu'il s'agisse de la prise en charge de la responsabilité de leur vie quotidienne et de la planification de leur routine, de l'établissement d'interactions affectives ou d'une disponibilité (sans qu'il y ait nécessairement de contact direct avec eux).

En parallèle, les organismes gouvernementaux se sont aussi intéressés à la question de la paternité et de sa valorisation. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a amorcé le mouvement en publiant le rapport *Un Québec fou de ses enfants*¹, en 1991. Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a ensuite commandé et publié le rapport *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*², en 2004, grâce aux travaux du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes. L'Institut national de santé publique du Québec a publié en 2005 *Images de pères : une mosaïque de pères québécois*³, un document mettant en relation diverses données d'enquêtes et de recherches pour illustrer la paternité actuelle. Ensuite, le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) intervenait, en 2008, avec son rapport annuel portant spécifiquement sur l'engagement des pères⁴.

Les organismes gouvernementaux ont également mis en œuvre, au cours des dernières années, un ensemble d'interventions publiques visant à inscrire au cœur de leur action la valorisation du rôle des pères et leur engagement auprès de leurs enfants. Parmi celles-ci figure plus récemment le Plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, découlant de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. On y trouve une série de mesures visant à soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental et à favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales entre les pères et les mères (consulter l'encadré « L'engagement paternel et la Politique pour l'égalité entre les hommes et les femmes », à la p. 4). L'engagement des pères auprès de leurs enfants occupe également une place importante dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), mis en place le 1^{er} janvier 2006, puisqu'un congé de paternité pouvant aller jusqu'à cinq semaines peut désormais être accordé aux pères admissibles. Le congé de paternité poursuit un double objectif : d'une part, inciter les pères à se prévaloir d'un congé au cours de la période postnatale et, d'autre part, inviter les milieux de travail à reconnaître les responsabilités parentales des pères. Enfin, on trouve dans la Politique de périnatalité 2008-2018, rendue publique au printemps 2008, différents énoncés dénotant une volonté publique claire d'encourager et de soutenir l'engagement direct,

-
1. Camil BOUCHARD et autres (1991), *Un Québec fou de ses enfants*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 175 p.
 2. Lucie GAGNON (2004), *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 41 p.
 3. Gilles FORGET (2005), *Images de pères : une mosaïque de pères québécois*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 47 p.
 4. Donald BAILLARGEON (2008), *L'engagement des pères : Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 120 p.

précoce et soutenu de tous les pères qui accueillent un enfant dans leur vie. L'exercice de la paternité par le jeune père y est clairement présenté comme une responsabilité collective.

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) étudie également depuis quelques années la question de l'engagement des pères. Parallèlement à sa participation aux travaux du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, puis à ceux du Comité interministériel sur les réalités masculines⁵, le MFA a mené une réflexion sur la place des hommes dans la famille. Le présent document a pour objectif de présenter le fruit de certains de ces travaux et de leurs analyses sur le sujet. Plus précisément, il vise à faire un tour d'horizon de ce que l'on sait de l'engagement des pères, de ses déterminants, de ses facilitateurs et de ses obstacles qui sont les plus susceptibles d'influencer les pères du Québec en ce début de 21^e siècle. Il vise également à présenter des données et des résultats inédits sur la participation actuelle des pères québécois aux soins et à l'éducation des jeunes enfants et sur les facteurs qui l'influencent.

Ce document s'organise comme suit. Un bref tour de la littérature portant sur l'engagement des pères permet d'abord de faire le point sur l'évolution de l'engagement paternel au Québec, les définitions qu'on en donne, les formes diversifiées qu'il prend, ainsi que sur ses principaux déterminants. La partie qui suit traite d'une étude empirique de l'engagement des pères québécois et décrit ses principaux résultats. Les analyses effectuées s'appuient sur une exploitation des données du volet 2006 de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ). Enfin, la conclusion fait ressortir les principaux résultats obtenus et met en lumière leurs implications sociales et politiques au regard des préoccupations contemporaines liées à l'engagement paternel, notamment l'égalité des sexes, la conciliation travail-famille (CTF) et la réussite éducative des enfants.

5. Comité chargé du suivi et de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*.

L'ENGAGEMENT PATERNEL ET LA POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'engagement des pères auprès de leurs enfants occupe une place particulière dans la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, rendue publique en 2006. Les liens entre l'engagement paternel et l'atteinte de l'égalité ressortent nettement de deux des orientations de la politique, soit la promotion de modèles et de comportements égalitaires, et une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

La politique souligne que la division sociale des rôles des femmes et des hommes quant aux responsabilités familiales est encore très traditionnelle au sein de nombreuses familles, les mères se chargeant encore en grande majorité des soins aux enfants. La promotion de l'engagement paternel est vue comme un moyen favorisant l'exercice égalitaire des rôles parentaux.

Par ailleurs, le document reconnaît que les femmes éprouvent davantage de difficulté que les hommes à relever le double défi de l'emploi et de la famille, en dépit des progrès observés en matière de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale depuis une quinzaine d'années. Cette conciliation pose donc toujours un problème d'égalité entre les hommes et les femmes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Dans ce contexte, le partage égalitaire des tâches entre les femmes et les hommes de même que l'accomplissement de chacun et chacune, tant sur le plan familial que sur le plan professionnel, passent notamment par un plus grand engagement des pères dans l'univers familial.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du plan d'action découlant de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, où le MFA s'était engagé à mener une étude sur les tendances et les déterminants de l'engagement des pères dans la famille et auprès des enfants.

1. TOUR D'HORIZON DE L'ENGAGEMENT PATERNEL

Mince partie de la vaste problématique de la condition masculine, la question de l'engagement paternel est complexe et exige la prise en compte de multiples facteurs et dimensions de tous ordres. Le CFE a pris l'engagement des pères pour thème de son rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Ce rapport présente, notamment, une esquisse sociale des pères ainsi que des données et des réflexions sur leur investissement pour leurs enfants. Il traite également d'un ensemble de facteurs personnels, familiaux, sociaux et politiques qui favorisent l'engagement paternel ou qui lui font obstacle. L'objectif de notre étude, en s'appuyant entre autres sur les travaux du CFE, est d'alimenter les réflexions par des données inédites sur l'investissement paternel auprès des enfants. Pour bien camper nos analyses, notre étude fait d'abord un tour d'horizon sur l'engagement paternel, son évolution et ses déterminants. Cette partie s'appuie sur une revue de la littérature et des résultats de recherches disponibles principalement au Québec et fait quelques incursions dans les travaux états-uniens et européens.

1.1 Évolution du modèle paternel

La question de l'engagement des pères se situe dans un contexte social et historique sur lequel il convient de revenir rapidement.

De fait, si l'on s'interroge aujourd'hui sur la place et le rôle des hommes dans la famille et auprès des enfants, c'est d'abord parce que le modèle « traditionnel » de père est remis en cause, comme c'est le cas d'ailleurs dans plusieurs pays développés. La déconstruction de ce qu'on pourrait appeler le *pater familias* traditionnel s'amorce dès la fin du 19^e siècle (Dulac, 1997). Au gré de l'évolution sociale, la remise en question du concept d'autorité paternelle se répand dans la littérature pour se transformer, au Québec, en un concept d'autorité parentale dorénavant attribuée aux deux parents. La critique de l'autorité, et de son exercice privilégié par le père, s'incarne également dans le mouvement de contre-culture porté par la génération du *baby-boom*. Au Québec, s'ensuivra la Révolution tranquille, qui voit l'émergence des revendications du mouvement des femmes, la laïcisation de la société, la remise en question des institutions, dont la famille, du statut et du rôle du père dans celle-ci, puis l'instauration d'un ensemble de nouvelles mesures sociales.

Les premiers travaux menés sur la paternité portent sur le rôle du père dans la socialisation des enfants, leur développement ou les problèmes qu'ils rencontrent. D'autres travaux s'attardent au partage inégal des responsabilités au sein des ménages et à la nature des responsabilités assumées par chacun des conjoints. D'autres encore s'intéressent aux effets de l'absence du père sur le développement de divers problèmes chez l'enfant. Pour plusieurs, ils mettent surtout en évidence l'absence et la passivité du père.

Dans les recherches des années 1970 et 1980, on assiste progressivement à la reconstruction du rôle paternel et on s'intéresse, notamment, aux capacités parentales du père en établissant que « les pères ont des compétences et peuvent prendre soin des enfants, même très jeunes » (Dulac, 1997 : 136). Au cours des années 1990, on rappelle haut et fort l'importance du père dans la vie des enfants : sur le plan du développement émotif et psychologique, avec *Père manquant, fils manqué* (Corneau, 1989), sur le plan de l'attachement père-enfant, avec *Un Québec fou de ses enfants* (Bouchard, 1991) et sur le plan des conditions de vie, avec la loi permettant la perception automatique des pensions alimentaires, en 1995.

Les travaux des années 2000 marquent la reconnaissance de la diversité des contextes familiaux et des formes de paternité en s'intéressant notamment à la paternité en contexte de rupture d'union et en contexte d'immigration, de même qu'à la question de la paternité et de l'homosexualité. D'autres travaux s'intéressent à la paternité comme projet identitaire. Être père est plus qu'un rôle social à assumer, c'est un projet identitaire à réaliser : « Ce n'est plus tant la réalisation de tâches, de fonctions ou d'obligations qui servent à définir les contours de la conduite des pères auprès de leurs enfants et dans leur famille. C'est plutôt ce que les hommes acceptent (ou plus précisément, négocient!) d'engager d'eux-mêmes dans le rôle paternel qui en constitue la substance. » (Lacharité, 2009 : iii). Le modèle du père qui tend à devenir la norme est axé sur une coparentalité effective, multiforme et négociée entre les parents, qu'ils vivent ou non sous le même toit.

Parallèlement, on observe une participation accrue des femmes à la vie sociale et économique, notamment dans leur participation au marché du travail et dans la progression de leur scolarisation. Les données de l'Enquête sur la population active indiquent à ce sujet que le taux d'activité des Québécoises, bien qu'il demeure inférieur encore aujourd'hui à celui des hommes, n'a cessé de croître, passant de 45,8 % en 1976 à 73,8 % en 2009⁶. Chez les couples ayant des enfants de moins de 6 ans, le taux d'activité des mères québécoises est passé de 29,7 % en 1976 à 76,7 % en 2008 (Institut de la statistique du Québec, 2010). Les femmes ont également investi massivement les bancs d'école depuis et ont aujourd'hui des taux d'obtention de diplômes supérieurs à ceux des hommes dans tous les ordres d'enseignement (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010). Ces transformations génèrent des pressions additionnelles pour une implication plus active des pères dans la sphère domestique et parentale. Ainsi, la question de l'engagement des pères et celle de la participation des femmes au marché du travail apparaissent liées.

Par ailleurs, les nombreuses recherches portant sur le partage des tâches au sein des couples constatent assez systématiquement que le degré d'engagement des pères est encore inférieur à celui des mères en ce qui a trait au temps consacré aux responsabilités familiales et parentales. Nous verrons dans la deuxième partie de ce document comment se partagent, au Québec, les responsabilités liées à l'éducation et aux soins des enfants.

6. Pour les femmes âgées de 15 à 64 ans.

1.2 L'engagement paternel aujourd'hui : quelques éléments de définition

Selon des chercheurs du groupe ProsPère (2010), une équipe de recherche qui s'intéresse depuis plusieurs années déjà aux questions liées à la paternité, « l'engagement paternel s'exprime par une préoccupation et une participation continues du père biologique ou substitut à l'égard du bien-être physique, psychologique et social de son enfant ». Cette définition (qui rejoint celle de Lamb, 1986 et 2000) suggère qu'un père engagé est un père responsable, à savoir un père qui s'investit dans les tâches et les responsabilités liées à l'enfant. C'est aussi un père affectueux, disponible pour l'enfant : il lui offre son soutien affectif et cognitif, et participe activement aux soins physiques de l'enfant. C'est également un père qui nourrit des interactions significatives avec son enfant. La contribution au bien-être matériel et financier de l'enfant et de la famille est également un signe de l'engagement du père.

Le père engagé est également « évocateur », à savoir que l'importance de la relation qu'il a avec son enfant et le plaisir que cette relation apporte à l'enfant suscitent chez lui ce que les chercheurs de ProsPère appellent des « évocations spontanées ». Un père engagé pourrait enfin être un père « politique », qui participe, par exemple, à des manifestations de promotion de l'engagement paternel.

Cette définition, tout en précisant des dimensions de l'engagement, laisse amplement de place à des variations dans la façon concrète d'être engagé, selon les capacités et les préférences des pères, mais aussi selon les contextes familiaux. Par ailleurs, elle pourrait aussi s'appliquer à l'engagement maternel et ce constat est intéressant en soi puisqu'il pose la question de la différence entre engagement paternel, maternel et parental. En l'absence de différence, on se doit de constater que le rôle paternel est un rôle parental qui se module selon le genre.

Pour d'autres chercheurs, l'engagement paternel se définit comme « la capacité du père à établir des interactions soutenant et affectives avec son enfant, à être disponible sans nécessairement être en contact direct avec son enfant, à prendre en charge la responsabilité de la vie quotidienne de l'enfant et à planifier sa routine et, enfin, à intégrer à son identité la dimension de son rôle de père » (Devault et autres, 2003a : 55).

Cette approche est aussi intéressante, puisqu'elle ouvre la porte aux réalités des pères divorcés, des familles recomposées, des pères en déplacement temporaire pour leur emploi et à une variété d'autres situations où les pères ne sont pas en contact direct ou continu avec leur enfant, mais peuvent tout de même établir des liens affectifs importants avec lui. Elle conçoit également la paternité comme une nouvelle dimension qui s'ajoute à l'identité masculine et vient désormais colorer la manière dont le nouveau père se définit.

Quéniart (2002a) a également tenté de mieux comprendre l'engagement paternel à partir d'entrevues menées auprès de pères. Ses résultats convergent vers trois formes de paternité, simultanément présentes dans la société québécoise actuelle :

1. Les pères ***pourvoyeurs et protecteurs***. Pour ces pères, tout ce qui suppose une connaissance de l'enfant passe par la mère et les rôles avec lesquels ils se sentent plus à l'aise sont l'exercice de l'autorité et l'initiation à des activités traditionnellement plus masculines, telles que les sports et le bricolage. Leurs conjointes restent plus souvent au foyer que celles d'autres groupes d'hommes et ils ont des horaires de travail souvent chargés. Pour ces pères, la première responsabilité s'exprime envers la famille.
2. Les pères ***postmodernes***. Pour cette catégorie d'hommes, être père se traduit d'abord par le rapport à l'enfant. La paternité est vécue comme une source de satisfaction personnelle et relationnelle. Le partage des tâches et des responsabilités familiales et parentales se fait sur la base des disponibilités et des affinités de chacun des conjoints, et non sur la base de prédispositions génétiques. Bien qu'on puisse encore une fois trouver des pères de ce type dans différents milieux socioéconomiques, ils vivent plus souvent dans des familles à double revenu.
3. Les pères ***ambivalents***, tiraillés entre les représentations traditionnelles et postmodernes du rôle paternel et de ses implications. S'ils participent aux diverses tâches domestiques et parentales, ils le font souvent en soutien à la mère plutôt qu'en tant que responsable à part entière.

Au-delà de ces trois catégories, Quéniart conclut que l'expérience parentale apparaît aujourd'hui comme un « arrangement à construire, voire à conquérir au quotidien, et ce, en collaboration avec l'autre parent ». Dans ce contexte, la multiplicité et la variabilité de ces arrangements invitent plusieurs auteurs, dont l'équipe ProsPère, à avancer l'idée d'une paternité plurielle, illustrant bien que chez les hommes d'aujourd'hui, chacun est « père à sa manière » (Baillargeon, 2008).

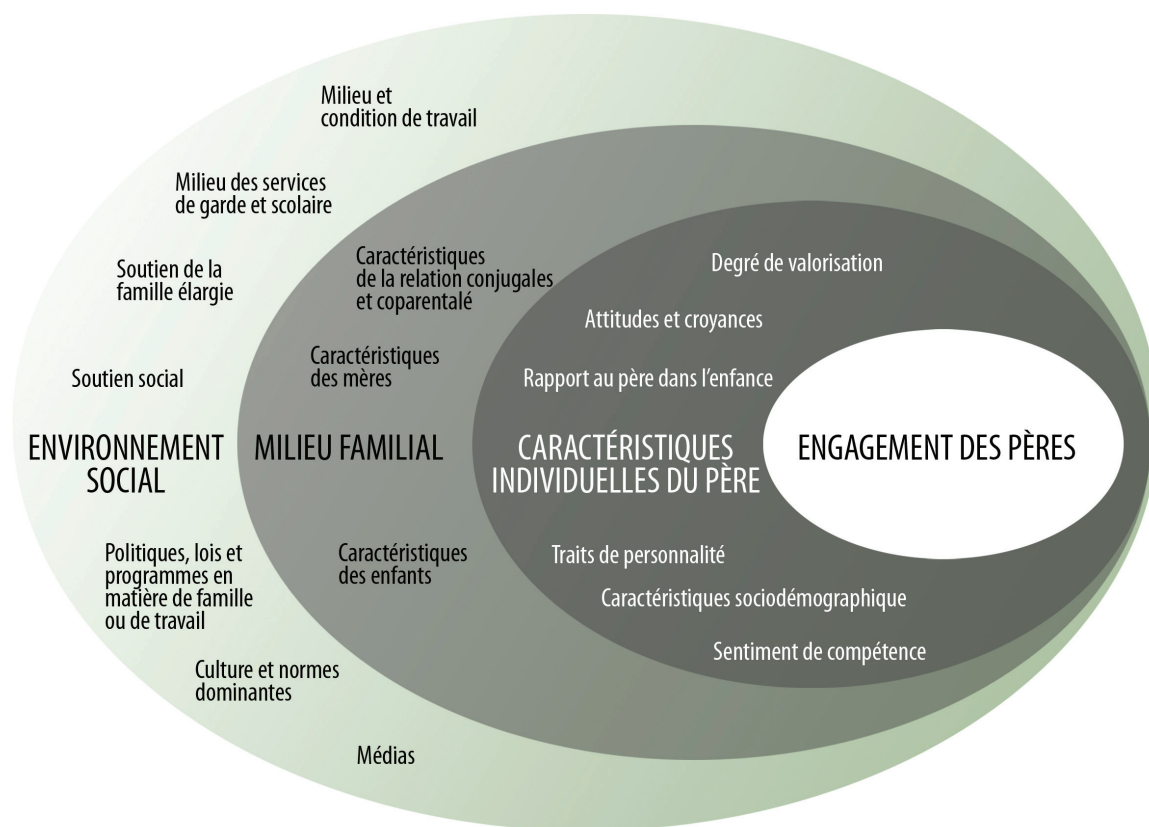
Il faut ajouter que ces arrangements peuvent encore, dans certains cas, reposer sur des conceptions plus ou moins sexuées des rôles ou prendre en compte des contraintes liées au marché du travail ou aux écarts salariaux, qui peuvent pousser à une certaine reproduction des rôles de genre. Plusieurs facteurs concourent à favoriser ou, au contraire, à freiner l'engagement paternel auprès de la famille et des enfants et teintent inévitablement ces arrangements.

1.3 Les déterminants multiples de l'engagement paternel⁷

Les recherches menées jusqu'à maintenant suggèrent que le degré de participation des pères aux tâches parentales résulte de l'interaction dynamique de facteurs relevant à la fois des caractéristiques individuelles du père, de son contexte familial et de son contexte social (voir la figure 1).

Figure 1 :

CADRE CONCEPTUEL DE L'ENGAGEMENT DES PÈRES ET DE SES DÉTERMINANTS



Adapté de Turcotte et Gaudet, 2009.

7. À moins d'indication contraire, les résultats présentés dans la présente section proviennent d'une synthèse des recherches à ce sujet effectuée en 2001 (Turcotte et autres, 2001) et mise à jour en 2009 (Turcotte et Gaudet, 2009). Ils sont également issus d'une autre recension réalisée par Dubeau, Clément et Chamberland (2005).

1.3.1 Les caractéristiques individuelles du père

De nombreuses études ont permis de faire ressortir les caractéristiques individuelles des pères susceptibles de jouer un rôle dans l'exercice de leur rôle parental. Parmi les principales se trouvent :

- le rapport avec son propre père dans l'enfance;
- les attitudes et croyances à l'égard de la famille et de la paternité;
- le degré de valorisation du rôle paternel;
- les traits de personnalité du père;
- le sentiment de compétence parentale;
- différentes caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le statut d'emploi et le niveau d'éducation;
- les capacités d'action des pères.

L'influence du modèle d'engagement paternel

Deux théories semblent coexister quant à l'influence du modèle paternel connu durant son enfance. La première soutient que les pères reproduisent le modèle d'engagement de leur propre père, qu'il ait été positif ou négatif. La seconde théorie avance qu'au contraire, certains pères s'inscrivent en réaction au modèle reçu, où le père ne participait pas à la vie familiale, en compensant avec leurs enfants.

Les attitudes, les croyances et les valeurs à l'égard de la famille et de la paternité

L'influence des attitudes et des croyances des pères à l'égard de la famille et de la paternité a fait l'objet de travaux de recherche, mais les résultats sont mitigés. Plusieurs études montrent que la croyance en l'égalité des rôles entre les hommes et les femmes est un facteur de prédiction significatif de l'engagement des pères (Pleck, 1997), mais presque autant d'études n'arrivent pas à confirmer cette relation. Il semble aussi que les hommes qui présentent des caractéristiques socialement attribuées aux femmes en général sont plus susceptibles de participer activement aux soins des enfants et d'établir un lien affectif avec ceux-ci. À l'opposé, d'autres études concluent que la définition de la masculinité n'a aucun effet sur l'engagement paternel.

Une étude réalisée auprès de jeunes pères âgés de 19 à 26 ans montre que leur engagement repose sur une proximité relationnelle et affective, sur leur disponibilité envers l'enfant, sur une attention et une présence continue et active auprès de l'enfant. Ces pères se voient comme des partenaires parentaux à part entière et non comme des conjoints aidants ou pourvoyeurs (Quéniart, 2004).

Les traits de personnalité des pères

Les recherches font également ressortir que certains traits de la personnalité du père auraient une influence sur son engagement, comme le fait d'être ouvert, sociable ou extraverti. Dans ces cas, les pères auraient plus facilement tendance à adopter des « conduites parentales constructives », c'est-à-dire positives pour leur enfant et son développement.

Le sentiment de compétence parentale

Les résultats d'études semblent confirmer que les pères sont plus susceptibles de s'impliquer activement dans les soins et l'éducation des enfants s'ils se sentent compétents pour le faire. Quant au lien possible entre, d'une part, le sentiment de compétence parentale des pères, leur degré de confiance en soi, et, d'autre part, la perception qu'ils ont de la valeur socialement accordée à leur engagement et au temps passé avec les enfants, des études notent qu'une bonne estime de soi est souvent associée à un engagement positif (Pleck, 1997). Les connaissances du père en matière de développement de l'enfant sont également associées à un engagement positif. En ce sens, plusieurs interventions qui visaient à améliorer leurs connaissances à ce sujet ont également eu des effets positifs sur l'engagement. La construction sociale de la paternité autour de l'absence et de la passivité serait donc à proscrire, car nettement nuisible au sentiment de compétence parentale des pères (Dulac, 1997).

Certaines caractéristiques sociodémographiques du père

Les études rapportent d'autres caractéristiques comme l'âge ou le niveau d'éducation du père. Les résultats concernant l'âge du père sont contradictoires : certaines études indiquent que plus le père est âgé, plus il est impliqué auprès de ses enfants, alors que d'autres constatent que les pères plus jeunes s'impliquent davantage dans les soins à prodiguer aux enfants, mais que les pères plus âgés manifestent plus de sensibilité à leur égard. Par ailleurs, Pleck (1997) rapporte que les pères dont les conjointes sont plus âgées ont davantage tendance à s'engager. De même, dans la moitié des études consultées par l'auteur sur le sujet, il appert que les pères sont plus engagés lorsque leur niveau de scolarité est moins élevé que celui de leur conjointe.

Les capacités d'action des pères

Devault et autres (2003a) soulèvent un autre facteur dont la prise en compte est, selon eux, essentielle. Il s'agit de la notion d'*empowerment*, que les auteures décrivent comme étant la capacité d'un individu à développer un sentiment de contrôle sur sa vie. Certaines recherches ont démontré que les personnes capables de se donner des projets de vie, comme celui de devenir parent par exemple, présentent des caractéristiques communes telles que l'estime de soi, le développement de connaissances et d'habiletés, la capacité de résolution de problèmes, la connaissance des ressources du milieu et la capacité d'y recourir. Ces caractéristiques peuvent être regroupées sous l'appellation « capacité d'action ». Si les mêmes auteures concèdent que l'on ignore pour l'instant quelles capacités d'action soutiennent l'engagement paternel, elles suggèrent que « les chercheurs ont tout intérêt à aller chercher la contribution des pères dans l'explication de la genèse de leur capacité d'action en fonction de leurs trajectoires personnelles et de leurs expériences présentes ».

1.3.2 Le contexte familial

Cet ensemble de facteurs regroupe généralement les caractéristiques de la mère, mais aussi celles de la relation entre elle et le père, de même que les caractéristiques des enfants. Les caractéristiques socioéconomiques de la famille en relèvent également.

1.3.2.1 Le contexte conjugal et parental

Les attitudes et croyances de la mère à l'égard du rôle paternel

Les mères qui conservent un souvenir positif de l'engagement de leur père souhaiteraient une participation accrue de leur conjoint aux soins des enfants et dans la sphère domestique. De la même manière que les pères sont plus enclins à s'engager lorsqu'ils ont un plus fort sentiment de compétence parentale, les mères souhaiteraient davantage l'engagement des pères, lorsqu'elles considèrent que leur présence est importante et qu'elles sentent que leur conjoint est capable de remplir positivement ce rôle. Cette perception de la mère peut agir sur la motivation du père à s'engager (Devault, 2006) et avoir un effet important sur l'utilisation du congé parental. Une étude réalisée avant la mise en place du RQAP, en 2006, fait ressortir que pour 40 % des mères interrogées, leur conviction d'être plus compétentes que leurs conjoints dans les soins à prodiguer aux enfants était un facteur décisif dans le choix d'utiliser seules le congé parental (Moisan, 1997). D'autres études notent enfin que les pères sont plus engagés si leur conjointe a des incapacités ou encore, à l'opposé, si elle fait preuve d'une grande autonomie, notamment durant la grossesse.

La relation conjugale ou coparentale

Le climat conjugal serait l'un des meilleurs facteurs de prédiction de l'engagement paternel. Ainsi, Turcotte et autres (2001 : 75) affirment que « l'alliance parentale et plus précisément le sentiment de partager une vision commune de la façon d'interagir avec les enfants est un prédicteur plus puissant de l'engagement paternel que les mesures globales de la qualité de la relation conjugale ».

Il semblerait donc que la dynamique conjugale ait un effet important sur l'engagement des pères. Pleck (1997) apporte cependant quelques nuances et bémols. Ainsi, des études montrent que le degré d'engagement des pères semble plus faible dans les unions ayant une plus longue histoire, et où les parents comme les enfants sont, par conséquent, plus âgés. D'autre part, l'auteur souligne qu'un engagement plus grand des pères peut aussi être associé à une occurrence plus fréquente de désaccords entre les parents. Pour l'auteur, ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait qu'une implication active des deux parents est plus susceptible d'exacerber les différences dans les styles parentaux, d'accroître les difficultés de communication et les conflits dans l'organisation de la prise en charge. Cependant, Pleck conclut que, de façon générale, la probabilité de trouver des pères engagés est plus forte dans des cas où les relations conjugales sont bonnes.

Les caractéristiques des enfants

La présence de jeunes enfants semble avoir une incidence positive sur l'implication des pères dans l'éducation et les soins qu'ils donnent, particulièrement lorsqu'il y a deux enfants ou plus d'âge préscolaire et que la mère travaille (Casper, 1997). Le nombre d'enfants, leur âge et leur sexe seraient même des facteurs plus significatifs de prédiction de l'engagement paternel que les caractéristiques de la mère ou du père. D'autres études affirment généralement que les pères seraient plus engagés auprès de leurs fils que de leurs filles, mais cela ne se vérifierait pas auprès des jeunes enfants (Pleck, 1997). Ils auraient également tendance à être moins engagés au fur et à

mesure que les enfants vieillissent. Enfin, ils auraient tendance à s'engager davantage auprès des premiers-nés qu'auprès des enfants suivants, et davantage auprès des enfants prématurés (Pleck, 1997).

1.3.2.2 Le contexte socioéconomique

La participation des parents au marché de l'emploi

Un des facteurs d'engagement paternel qui ressort avec évidence de la littérature recensée est la présence en emploi des mères : l'engagement des pères tend à être plus important lorsque les mères occupent un emploi. Pour Pronovost (2007 : 26), « la pression qu'induit la présence des femmes sur le marché du travail a pour conséquence un certain partage du temps familial et parental avec les hommes ». L'auteur ajoute toutefois que plus les femmes sont présentes sur le marché du travail, plus elles doivent travailler à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, car ce sont elles qui consacrent encore aujourd'hui le plus de temps aux tâches domestiques et aux soins des enfants, mais aussi, plus l'implication des pères dans ces tâches est également importante.

Les conditions d'emploi des parents

Plusieurs écrits montrent que l'engagement des jeunes pères est plus grand dans les familles dont les parents ont un horaire de travail atypique (Casper, 1997). Par ailleurs, les pères sont plus susceptibles de prendre soin de leurs enfants lorsqu'ils travaillent à des heures différentes de celles de leur conjointe (Brayfield, 1995). Le régime de travail de la mère serait cependant plus déterminant que celui du père, mais le travail à temps partiel aurait plus de conséquences sur l'augmentation du temps parental des pères que sur celui des mères (Robinson, 2004). Les régimes de travail atypiques étant en croissance, Brayfield estime que les hommes seront de plus en plus appelés à prendre part aux tâches domestiques et aux soins des enfants. Au Québec, cette tendance pourrait se vérifier. Alors que le nombre d'emplois atypiques a crû de près de 21 % entre 1997 et 2008, leur proportion par rapport à l'ensemble des emplois demeurerait cependant la même, autour de 37 %. Selon Devault et autres (2003b), les conditions de travail seraient même davantage un prédicteur de la qualité des interactions entre le père et ses enfants que le temps qu'il passe avec eux.

Enfin, la participation des pères aux soins des enfants serait plus importante chez les professionnels ou les cols blancs, et le serait moins chez les travailleurs autonomes, les cols bleus ou les gestionnaires de moyen et de haut niveau (Halle et LeMenestrel, 1999).

Trajectoires d'emploi et rapport au travail

Les pères sont généralement plus engagés lorsque leur trajectoire d'emploi est fluide et quand ils ne sont pas le seul conjoint à occuper un emploi (Pleck, 1997). Aussi, plus un père accorde d'importance à son travail, plus il y consacrera d'efforts et d'investissement personnel, et moins il lui restera de temps pour une implication substantielle auprès de la famille et des enfants. Mais selon d'autres études, les effets du nombre d'heures consacrées au travail sur l'engagement paternel n'ont pas encore été clairement établis.

Par ailleurs, un travail comportant davantage de tension et de stress est plus susceptible d'être associé à une disponibilité réduite du père envers ses enfants, c'est-à-dire à un plus faible

engagement dans les interactions père-enfant et à une diminution de la participation du père à la discipline (Devault et autres, 2003b). Dans un tel contexte, le soutien sur lequel le père peut compter dans sa famille et son milieu de travail exerce une influence sur son engagement.

Situation financière et revenus des parents

Selon la revue de la littérature effectuée par Devault et autres (2003b), le stress lié à la situation financière a des répercussions négatives sur le comportement parental des mères, comme sur celui des pères. Les pères capables de pourvoir économiquement aux besoins de leurs enfants auront tendance à maintenir leur investissement dans leur union et à participer activement aux soins des enfants. Ceux qui n'ont pas d'emploi ou qui occupent un emploi moins gratifiant sur le plan économique sont plus susceptibles de limiter leur engagement auprès de leur famille.

Le salaire provenant de l'emploi de la mère ne semble pas être corrélé avec un engagement accru des hommes, pas plus que la part du revenu de la mère sur le revenu global de la famille ou encore la façon dont l'emploi de la mère est perçu par le père ne semble l'être (Pleck, 1997). Toutefois, le père est plus susceptible de s'impliquer davantage lorsque le revenu de la mère est équivalent ou supérieur au sien, que les possibilités de carrière de celle-ci sont meilleures que les siennes ou qu'il souhaite qu'elle accorde de l'intérêt à sa carrière.

1.3.3 L'environnement social

Les caractéristiques de l'environnement social font référence de manière générale aux contextes extrafamiliaux qui influencent les pères et contribuent à modifier leurs façons d'agir dans la famille et auprès des enfants. Jusqu'à maintenant, très peu de recherches empiriques ont été faites sur le rôle de ces variables dans les diverses dimensions de l'engagement paternel.

Malgré cela, la littérature scientifique désigne les services de garde et les écoles comme des milieux qui, en accueillant quotidiennement les enfants, sont susceptibles d'encourager – ou non – les pères à être plus présents dans la vie éducative de leur enfant. Le soutien offert par la famille élargie et le réseau d'amis et de collègues de travail peut également être un prédicteur de l'engagement des pères auprès de leurs enfants.

De même, l'engagement paternel peut être influencé par des éléments plus généraux du contexte social, culturel, économique et temporel, tels que les politiques et les lois en matière de famille ou de travail, les médias ainsi que la culture et les normes dominantes dans un contexte historique et géographique particulier.

Enfin, les études ayant analysé les liens entre les caractéristiques de l'environnement social et l'investissement des pères auprès de leurs enfants ont traité le plus souvent des conditions de travail en termes d'obstacles ou de facteurs facilitant la conciliation travail-famille pour les pères. Ainsi, le temps de travail, les caractéristiques des tâches accomplies, le climat de travail et le soutien formel offert par le milieu de travail jouent un rôle important dans les diverses dimensions de l'engagement paternel. Les prochains paragraphes font état plus en détail de ces recherches.

1.3.3.1 Les mesures de conciliation travail-famille

Les congés parentaux et leur utilisation par les pères

L'existence de modalités de conciliation travail-famille (CTF) destinées aux pères peut avoir une incidence favorable sur leur implication dans la famille et auprès des enfants. La possibilité de prendre des congés parentaux, et spécialement la possibilité que les pères puissent le faire aussi, favoriserait l'engagement paternel. Toutefois, divers facteurs, dont la nature du programme et ses dispositions particulières, peuvent avoir un effet sur l'utilisation qu'en font les pères.

Après l'instauration du RQAP, en 2006, le nombre de pères prestataires a connu une augmentation importante en trois ans à peine, passant de 37 % des prestataires en 2006 à 45 % en 2009 (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2010). Toutefois, la durée moyenne des congés était de 7 semaines en 2006, alors qu'elle était de 13 semaines l'année précédente, sous le régime de congé parental fédéral. Cette disparité s'expliquerait en raison de la forte hausse du nombre de pères qui n'auraient utilisé que le congé de paternité du RQAP, qui est de 5 semaines, en laissant leurs conjointes profiter et du congé de maternité et du congé parental (Marshall, 2008). Les données du Conseil les plus récentes à ce sujet montrent cependant qu'en 2007, le nombre moyen de semaines de prestations utilisées par les pères variait beaucoup en fonction du statut de travailleur de ces pères et de celui de leur conjointe. Sous le régime de base, les plus grands utilisateurs étaient des pères salariés dont la conjointe était travailleuse autonome (14,1 semaines de prestations en moyenne), tandis qu'à l'opposé, les pères travailleurs autonomes dont la conjointe était salariée n'utilisaient, en moyenne, que 5,5 semaines de prestations (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2009).

D'une manière générale, les mères québécoises et canadiennes interrogées dans l'étude de Marshall (2008) expliquaient la non-participation des pères admissibles au congé parental en invoquant des justifications pratiques, notamment l'allaitement (40 %), l'impossibilité pour le père de prendre congé du travail (22 %) et des considérations financières (17 %). La perte de revenu subie par la famille, lorsque le père utilise le congé plutôt que la mère, apparaissait comme un facteur décisif. Les analyses de Beaupré et Cloutier (2006) semblent confirmer ce résultat : parmi les facteurs évoqués, les considérations financières étaient en tête de liste; venaient ensuite, le fait que les conditions de travail ne le permettaient pas, la volonté de ne pas compromettre sa carrière, l'épuisement des crédits de congés annuels et le refus de la demande par l'employeur. Ces facteurs, liés au revenu de chacun des conjoints, aux conditions d'exercice de l'emploi et au cheminement professionnel, occuperaient une place plus importante dans les choix des hommes que dans ceux des femmes. Ailleurs dans le monde, des travaux sur les motifs de l'utilisation ou de la-non utilisation des congés parentaux par les pères établissent sensiblement les mêmes raisons (Takala, 2005; Valdimarsdóttir, 2006; Vedel Drews et autres, 2005).

En plus des impératifs de l'allaitement, d'autres facteurs sont susceptibles d'influencer l'utilisation du congé parental : l'image négative encore souvent associée au père à la maison et les limites supposées quant aux compétences parentales de celui-ci, dans les perceptions populaires. La persistance à attribuer le rôle de pourvoyeur au père, ainsi que l'écart en matière de revenus entre les hommes et les femmes, sont aussi des facteurs susceptibles d'inciter les couples à opter pour que ce soit la mère plutôt que le père qui utilise les mesures accessibles.

Les mesures de CTF dans les milieux de travail

Des mesures privées sont également de plus en plus présentes dans les milieux de travail, allant de l'aménagement du temps de travail (flexibilité de l'horaire, télétravail, etc.), à la disponibilité d'un service de garde sur les lieux de travail. Cependant, alors que des études confirment les effets positifs de ces mesures sur l'engagement paternel (Berry et Rao, 1997; Casper et O'Donnel, 1998), d'autres soulignent l'absence d'influence significative sur le temps passé avec les enfants (Gerstel et Gallagher, 2001). D'autres motifs sont également évoqués, comme la réceptivité du milieu de travail relativement à l'implication du père dans la sphère familiale. Dans certains milieux, c'est parce qu'on s'attend à ce que les mères s'impliquent davantage dans la sphère familiale et recourent davantage à diverses formes d'aménagement du temps de travail qu'on exige que les pères, de leur côté, soient plus disponibles pour le travail.

Toutefois, dans un contexte de pénurie anticipée de main-d'œuvre, plusieurs sont d'avis que de telles mesures deviendront un enjeu pour ce qui est d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés. Un sondage récent de Workopolis rapportait que 56 % des pères sondés accepteraient une réduction de salaire de 10 % s'ils pouvaient passer plus de temps à la maison avec leurs enfants. Les répondants se disaient également prêts à changer d'emploi pour obtenir des conditions de travail facilitant la CTF.

2. UNE ÉTUDE EMPIRIQUE DE L'ENGAGEMENT PATERNEL : LA PARTICIPATION ACTUELLE DES PÈRES QUÉBÉCOIS DANS LES TÂCHES LIÉES AUX SOINS ET À L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS

La première partie de ce document a esquissé l'évolution du modèle d'engagement des pères auprès de leurs enfants et a fait valoir la diversité des formes de l'investissement des pères pour leurs enfants. Elle a également été l'occasion de constater que les déterminants de l'engagement paternel sont multiples, qu'ils appartiennent à divers univers et que leur influence respective reste à mesurer pour un bon nombre d'entre eux. Nous entreprenons dans la présente partie l'étude empirique de la participation actuelle des pères québécois aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants à partir des données de l'ÉLDEQ.

Plusieurs études quantitatives et qualitatives sur l'engagement des pères ont été réalisées au Québec au cours des dernières années (pour une revue des études, voir entre autres Baillargeon, 2008). Les études quantitatives antérieures traitant de ce sujet au Québec, basées pour la plupart sur les données d'enquêtes populationnelles relatives à l'emploi du temps, ont porté leur attention sur l'ampleur générale des activités parentales (habituellement mesurée en nombre d'heures par semaine) ou sur la mesure du temps consacré à un ensemble d'activités à caractère domestique incluant les tâches parentales (Robinson, 2004; Laroche, 2009; Martin et autres, 2009). Les études qui se sont penchées sur le temps consacré spécifiquement aux soins aux enfants ont constaté que l'implication des pères est différenciée de celle des mères. Récemment, Pronovost (2008) a notamment observé que les pères actifs québécois consacraient à ces activités en 2005 l'équivalent d'un peu moins de 75 % du temps que les femmes y consacraient. Seulement 75 %, diront certains, mais cette proportion n'était que d'un peu plus de 50 % en 1986. Globalement, les pères actifs consacraient 4,4 heures chaque semaine aux soins aux enfants, soit un peu plus que les pères canadiens.

L'objectif de notre étude vise à prolonger les analyses quantitatives antérieures en nuanciant leur propos selon la nature des tâches dans lesquelles les pères et les mères s'engagent avec leurs enfants. Cela jettera un éclairage complémentaire utile à la compréhension des réalités quotidiennes des familles québécoises. En effet, la nature des diverses tâches parentales se différencie quant aux connotations sociales, à la construction du lien avec l'enfant et aux avantages potentiels de ce lien pour le développement de l'enfant (Brugailles et Sébille, 2009; Forget, 2005; Paquette, 2005).

Comment s'organise aujourd'hui le partage des différentes tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants à l'intérieur des familles québécoises? Plus précisément, quelles sont les activités accomplies par les pères? Quel est le degré d'implication de ceux-ci par rapport à celui des mères? Quels sont les facteurs associés à une plus grande participation des pères à ces tâches parentales? Ces questions constituent la trame de fond de notre étude, qui s'appuie sur une exploitation des données du volet 2006 de l'ÉLDEQ. Pour y répondre, nous dressons dans un premier temps le portrait descriptif de la contribution relative des pères et des mères à un ensemble de tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Six tâches parentales sont abordées : aider les enfants avec leurs devoirs, rester à la maison lorsqu'ils sont malades, jouer avec eux, les mettre au lit, les habiller ou vérifier qu'ils l'ont fait, les amener à l'école (ou à la garderie) et les ramener au foyer. Par la suite, nous cernons les facteurs qui influencent le partage de ces tâches, et plus précisément, la part des tâches qui sont effectuées par les pères. Avant de présenter les résultats de l'analyse et d'en discuter, la section qui suit traite de la méthodologie retenue (données, variables, méthodes d'analyse).

2.1 La stratégie de recherche

2.1.1 L'enquête utilisée et l'échantillon

Notre analyse repose sur une exploitation des données de l'ÉLDEQ, étude conduite par l'ISQ avec la collaboration de différents partenaires⁸. L'objectif premier de cette étude est de comprendre les trajectoires et d'établir les facteurs qui, pendant la petite enfance, contribuent à l'adaptation sociale et au succès des enfants québécois dans leur passage au système scolaire.

La population visée par l'ÉLDEQ est composée d'enfants (naissances simples) nés de mères vivant au Québec en 1997-1998⁹. L'échantillon initial admissible au suivi longitudinal comptait 2 120 familles. L'enfant cible de chacune des familles a fait l'objet d'un suivi annuel de l'âge approximatif de 5 mois à l'âge de 8 ans environ, puis d'un suivi bisannuel jusqu'à l'âge de 12 ans¹⁰.

Les analyses présentées ici portent sur les données recueillies lors de la neuvième collecte, réalisée en 2006, alors que les enfants étaient âgés d'environ 8 ans (n = 1528). C'est à ce moment que des questions sur le partage, au sein des familles, des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants ont été introduites pour la dernière fois¹¹. L'ensemble des résultats présentés illustre par conséquent la situation des parents d'un enfant né au Québec en 1997 ou en 1998 et qui, à l'âge de 8 ans, n'avait pas quitté le territoire québécois de manière définitive. Ainsi, le choix conceptuel et méthodologique de l'ISQ de ne pas échantillonner d'enfants parmi le groupe des enfants arrivés au Québec après leur naissance limite l'inférence à cette population.

Aux fins de l'objectif principal visé, l'échantillon d'analyse se compose d'enfants âgés d'environ 8 ans, vivant dans une famille biparentale (intacte ou recomposée) au moment de la neuvième collecte, en 2006; sont ainsi exclues de l'analyse les familles monoparentales. L'échantillon final retenu, pondéré à des fins de représentativité, comprend 1 074 familles¹².

8. En plus de l'ISQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fondation Lucie et André Chagnon et le ministère de la Famille et des Aînés représentent les principaux partenaires financiers de l'ÉLDEQ.

9. Les enfants dont les mères vivaient à ce moment-là dans certaines régions sociosanitaires (Nord-du-Québec, territoire cri ou territoire inuit) ou sur des réserves indiennes n'ont pas été inclus. Certains enfants ont également été exclus en raison de contraintes liées à la base de sondage ou de problèmes de santé majeurs.

10. Il est à noter que lors du volet 2002, le moment de collecte a été modifié de façon à ce que tous les enfants soient vus au printemps, soit au moment où ils sont évalués dans le système scolaire.

11. Des questions sur le partage des tâches parentales ont été introduites une première fois alors que l'enfant-cible avait environ un an et demi et une seconde fois à l'âge de 4 ans. Elles portaient par ailleurs sur des types de tâches parentales différentes de celles introduites en 2006, ce qui pose problème pour analyser au fil du temps le partage des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants.

12. Outre l'exclusion des familles monoparentales, le passage du nombre total (1 528) de familles visées par cette neuvième collecte à l'échantillon final s'explique principalement par l'exclusion de 258 familles ayant rempli au moins un questionnaire de l'étude, mais non celui renfermant les questions sur le partage des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants.

2.1.2 La mesure du partage des tâches liées à l'éducation et aux soins des enfants

La neuvième collecte de l'ÉLDEQ a recueilli des informations sur six tâches liées spécifiquement aux soins et à l'éducation des enfants par le questionnaire autoadministré à la mère¹³. Il s'agissait des tâches suivantes :

- « Habiller les enfants et/ou vérifier qu'ils sont bien habillés »;
- « Mettre les enfants au lit et/ou vérifier qu'ils se couchent »;
- « Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades »;
- « Jouer avec les enfants et/ou participer à des activités avec eux »;
- « Aider les enfants avec leurs devoirs »;
- « Amener les enfants à l'école et/ou la garderie et les chercher ».

Pour chacune de ces questions, sept modalités de réponse étaient possibles : Toujours vous; Habituellement vous; Vous et votre conjoint à peu près également; Habituellement votre conjoint; Toujours votre conjoint; Toujours ou habituellement une autre personne du ménage; Toujours ou habituellement une autre personne qui ne vit pas dans le ménage.

L'approche de mesure des activités accomplies par les pères et les mères auprès de leurs enfants est ici centrée sur le partage du travail parental entre conjoints. Elle diffère de celle des enquêtes budget-temps, qui sont d'une utilité limitée lorsque le sujet privilégié d'étude est la division du travail entre conjoints, puisqu'elles sont habituellement menées auprès de répondants issus de ménages distincts (Coltrane, 2000). Comme nous nous intéressons essentiellement au partage des tâches entre les parents, nous avons regroupé les réponses en quatre catégories. La première se compose des couples où le père¹⁴ est toujours ou habituellement le seul à accomplir la tâche considérée; la deuxième regroupe les conjoints qui contribuent de manière à peu près égale à la tâche considérée; la troisième comprend les cas où la mère est toujours ou habituellement la seule à s'occuper de la tâche considérée; enfin, une catégorie « autres » regroupe les autres cas de figure, relativement peu nombreux.

2.1.3 Les méthodes et les variables considérées

Nos analyses se divisent en deux parties. Une analyse descriptive met d'abord en évidence la contribution relative des pères et des mères à chacune des tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants décrites plus haut. Une analyse de régression logistique fait par la suite ressortir les facteurs qui conduisent les pères à s'impliquer au moins autant que leur conjointe parmi l'ensemble des familles biparentales.

L'analyse de régression logistique nous permet d'établir les facteurs associés à la probabilité qu'ont les pères de contribuer à peu près autant ou davantage que les mères, une fois pris en compte l'effet des autres variables considérées. La variable dépendante utilisée dans les régressions logistiques est celle que l'on cherche à prédire ou à expliquer; elle consiste tout simplement dans la distribution des couples selon deux catégories de contribution aux tâches énumérées plus haut : 1) le père est toujours ou habituellement le seul à s'occuper de la tâche considérée, ou il contribue à peu près autant que la mère à la tâche; 2) la mère est toujours ou

13. L'ÉLDEQ contient également un questionnaire autoadministré au père. Toutefois, il ne comprend pas de questions à propos du partage des tâches liées à l'éducation et aux soins des enfants.

14. En plus des pères biologiques, les « beaux-pères » sont également considérés dans les analyses.

habituellement la seule à accomplir la tâche considérée¹⁵. Cette deuxième catégorie constitue le groupe de référence dans l'analyse et les coefficients de régression s'interprètent en fonction de celle-ci. Plus précisément, un coefficient significatif négatif pour une catégorie donnée d'un facteur indique que les pères des familles appartenant à cette catégorie ont davantage tendance que les pères des familles appartenant à la catégorie de référence à assumer au moins autant une tâche donnée que leur conjointe plutôt que de la lui laisser en majeure partie ou en exclusivité. Quant à un coefficient significatif positif pour une catégorie donnée d'un facteur, il signifie une probabilité plus grande que les pères s'impliquent au moins autant que leurs conjointes, comparativement à la catégorie de référence.

Un grand nombre de facteurs associés à l'engagement des pères sous l'angle de la participation aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants ont déjà été évoqués dans la littérature, comme nous l'avons vu à la section 1.3. Dans le cadre de nos analyses, nous nous concentrons principalement sur quatre groupes de facteurs liés aux caractéristiques individuelles des pères ou à leur environnement familial, facteurs pour lesquels des variables sont disponibles dans l'ÉLDEQ : le temps disponible, la situation familiale, les ressources et le capital socioculturel disponibles, les valeurs et les attitudes. Les variables relatives au temps disponible sont : la situation des deux parents par rapport à l'emploi (les deux parents en emploi; seul le père en emploi; seule la mère en emploi; aucun parent en emploi); la fréquentation scolaire du père; la fréquentation scolaire de la mère; le degré de partage des tâches ménagères (toujours ou le plus souvent la mère; égal; toujours ou le plus souvent le père; autres).

Les variables qui rendent compte de la situation familiale et des caractéristiques des enfants sont : la taille de la fratrie (un enfant; deux enfants; trois enfants ou plus); le type de famille (intacte; recomposée – père biologique; recomposée – beau-père); la présence d'au moins un enfant de moins de 5 ans; le sexe de la fratrie (garçons seulement; filles seulement; garçons et filles).

Les variables relatives aux ressources et au capital socioculturel disponibles sont : la scolarité du couple (diplôme d'études secondaires ou moins pour le père et la mère; diplôme d'études secondaires ou moins pour le père, diplôme d'études postsecondaires ou diplôme universitaire pour la mère; diplôme d'études secondaires ou moins pour la mère, diplôme d'études postsecondaires ou diplôme universitaire pour le père; diplôme d'études postsecondaires ou diplôme universitaire pour le père et la mère); le revenu du ménage (0-19 999 \$; 20 000 \$-39 999 \$; 40 000 \$-59 999 \$; 60 000 \$ et plus¹⁶); une incapacité de santé du père; une incapacité de santé de la mère.

Enfin, les variables qui rendent compte des attitudes et des valeurs sont : l'âge du père (moins de 35 ans; 35 à 44 ans; 45 ans et plus); l'âge de la mère (moins de 30 ans; entre 30 et 39 ans; 40 ans et plus¹⁷); le statut de natif (couple non immigrant) ou d'immigrant (mère immigrante seulement; père immigrant seulement; couple immigrant); le statut de l'union (marié; union libre).

15. Notre objectif principal étant de déterminer les facteurs qui influencent le partage des tâches entre pères et mères, nous avons exclu de l'analyse les cas où la responsabilité des tâches est assumée par une personne autre que les deux conjoints.

16. Cette variable n'est pas disponible pour analyses autrement que par intervalle se terminant par un intervalle ouvert. Les variables liées à l'âge des conjoints sont également indisponibles en format continu.

17. Des regroupements de catégories d'âge ont dû être effectués en raison des effectifs parfois trop faibles observés. Il est également à noter que les différences dans la distribution de la variable liée à l'âge de la mère et celle de la variable liée à l'âge du père – les pères sont, en moyenne, plus âgés que les mères – expliquent aussi que des catégorisations différentes ont été construites pour chacune de ces variables.

Pour le traitement de ces nombreuses variables, dans un premier temps, des analyses bivariées ont été réalisées entre les diverses variables d'intérêt et chacune des variables dépendantes. La grande majorité des variables d'intérêt se sont révélées associées aux variables dépendantes au seuil de 0,10 et ont été conservées pour les analyses de régression logistique multivariées¹⁸ effectuées dans un deuxième temps. Chacun des modèles finaux est constitué des variables explicatives au seuil de 0,05.

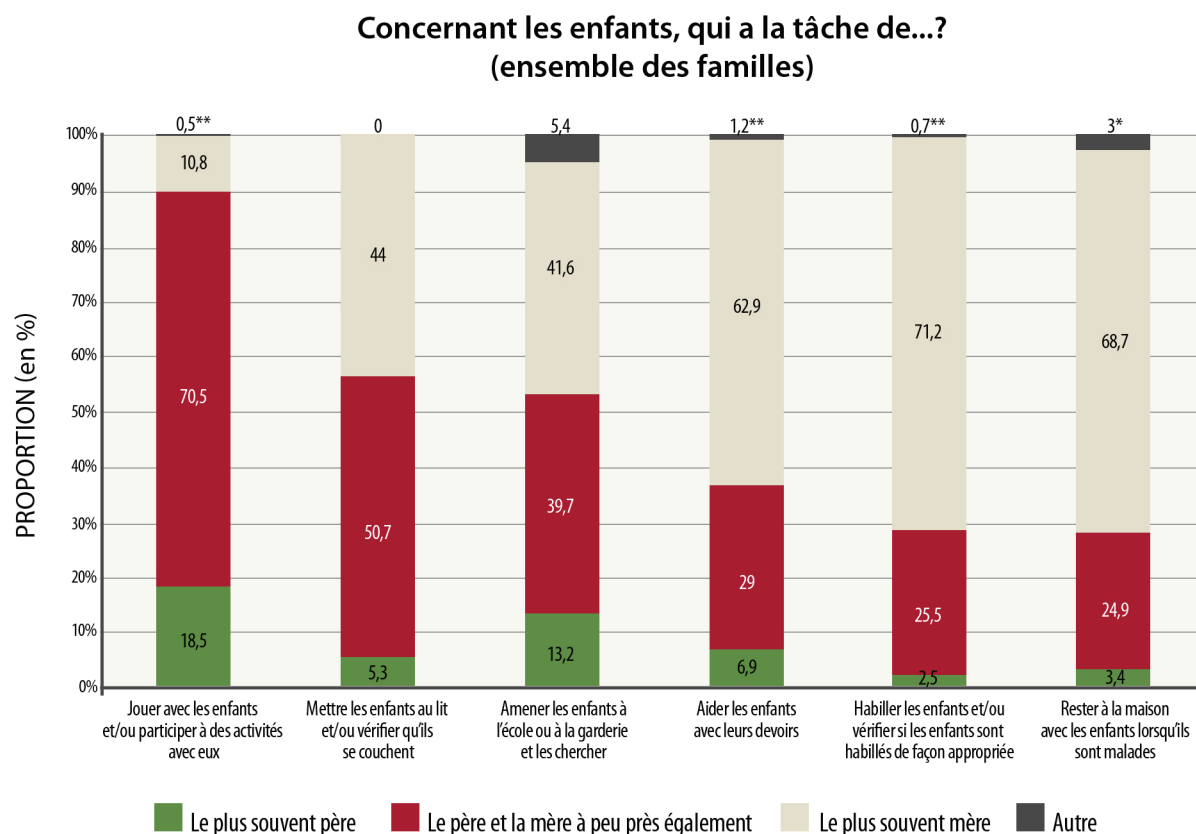
18. Les variables associées à la fréquentation scolaire et au revenu du ménage ne se sont pas avérées associées à l'implication au moins aussi importante (ou non) des pères dans les différentes tâches et n'ont pas été conservées dans la suite des analyses. Notons que la précision des estimations pour les analyses descriptives et multivariées a été calculée en tenant compte de l'effet de plan moyen (1,3) de l'enquête.

2.2 Les résultats

2.2.1 La participation des pères varie beaucoup selon la nature des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants

La figure 2 présente la contribution relative des pères et des mères à chacune des tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Elle montre tout d'abord que peu de pères assument exclusivement ou le plus souvent une de ces activités. Près d'un père sur cinq (18,5 %) est toujours ou habituellement le seul à jouer avec les enfants et/ou participer à des activités de ce type avec eux, tandis qu'un peu moins d'un père sur huit (13,2 %) s'occupe le plus souvent ou exclusivement d'amener les enfants à l'école ou à la garderie et d'aller les chercher.

Figure 2 : Contribution relative des pères et des mères aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants, Québec, 2006



* Coefficient de variation entre 15 et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Données compilées à partir du fichier maître ÉLDEQ (E9) de l'Institut de la statistique du Québec.

La prise en charge exclusive ou habituelle par les pères se révèle nettement plus faible (6,9 %) pour ce qui est de l'aide aux devoirs, tandis qu'à peine un père sur vingt (5,3 %) s'occupe le plus souvent ou toujours de mettre les enfants au lit et/ou vérifier qu'ils se couchent. Dans à peine 2 à 3 % des familles, le père demeure seul ou habituellement seul à la maison lorsque les enfants sont malades et, dans les mêmes proportions, il s'occupe seul ou habituellement seul d'habiller les enfants ou de vérifier s'ils s'habillent.

Quant au partage à peu près égal entre père et mère, il semble de règle en ce qui concerne les loisirs. C'est en effet le cas de sept familles sur dix (70,5 %). Mettre les enfants au lit fait également l'objet d'une répartition égalitaire dans une famille sur deux (50,7 %). La répartition est proportionnellement moins équilibrée pour ce qui est d'amener les enfants à l'école (ou à la garderie) : 40 % des couples partagent à peu près à parts égales cette activité. Une minorité de couples partagent l'aide aux devoirs, l'habillage des enfants et la prise en charge des enfants malades, puisque de 25 % à 30 % seulement les assument conjointement.

Par ailleurs, on constate que c'est la mère qui assume toujours ou le plus souvent les tâches d'habiller les enfants, de rester à la maison lorsqu'ils sont malades et d'aider les enfants avec leurs devoirs dans plus de six familles sur dix. Amener les enfants à l'école est aussi une tâche principalement maternelle, mais dans une moindre mesure.

Enfin, les tâches parentales sont presque toujours assumées soit par le père, soit par la mère, soit par les deux parents à la fois. En effet, c'est dans au plus 3 % des familles qu'elles sont assumées autrement, c'est-à-dire par une autre personne vivant ou non dans le ménage. Il en va un peu différemment pour ce qui est d'amener les enfants à l'école et les chercher, tâche pour laquelle un autre type d'arrangement est adopté par un peu plus de 5 % des familles.

2.2.2 Certaines caractéristiques ou situations favorisent plus que d'autres une participation élevée des pères aux tâches parentales

Le constat général dégagé jusqu'à maintenant est celui d'une participation relativement faible des pères aux tâches parentales – même si ce propos doit être nuancé selon la nature de la tâche effectuée. Dans l'optique où l'implication plus importante des pères dans la prise en charge des activités parentales occupe une place grandissante dans les orientations gouvernementales en matière d'égalité entre les sexes et de CTF, il s'avère pertinent de chercher à déterminer les situations qui favorisent une participation plus grande des pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants.

Le tableau 1 présente les résultats de l'effet net des facteurs inclus dans les modèles d'analyses de régression logistique réalisés pour chacune des six tâches parentales. Afin d'en faciliter la lecture, les résultats ont été schématisés pour chacun des facteurs liés à la probabilité que les pères contribuent au moins autant que les mères aux différentes tâches parentales. Ainsi, le signe « + » est utilisé dans le tableau pour indiquer une catégorie qui augmente cette probabilité, comparativement à la catégorie de référence précisée entre parenthèses. À l'inverse, le signe « - » indique que la catégorie diminue cette probabilité, comparativement à la catégorie de référence précisée entre parenthèses. Les signes « + » ou « - » en caractères gras et sur fond grisé indiquent un résultat statistiquement significatif au seuil de 0,05. L'annexe A présente, pour chacun des modèles estimés, les coefficients de chacune des catégories des variables retenues dans les régressions logistiques.

Un premier coup d'œil à ce tableau révèle que la situation familiale que connaissent les pères n'est pas sans effet sur la façon dont les tâches parentales sont partagées. Dans l'ensemble, les hommes assumant le rôle de beau-père paraissent moins enclins que leurs congénères appartenant à une famille intacte à participer au moins également à mettre les enfants au lit, à jouer avec eux, de même qu'à les amener à l'école et les chercher. Ces résultats semblent s'accorder avec l'idée que les beaux-pères jouent souvent un rôle plus restreint auprès de leurs beaux-enfants, entre autres parce qu'ils ne veulent ou ne peuvent prétendre remplacer « l'autre »

père et qu'ils n'ont légalement à peu près aucun droit et aucune responsabilité envers leurs beaux-enfants (Parent et autres, 2008; Desrosiers et autres, 1997).

Par contre, aucune variation n'est observée dans la façon dont le partage des tâches parentales s'organise entre les familles intactes et les familles recomposées avec père biologique, à l'exception du transport des enfants. Dans l'ensemble, ces résultats corroborent ceux des rares études antérieures réalisées à ce sujet auprès des familles québécoises (voir Rapoport et Le Bourdais, 2001).

Le nombre d'enfants dans la famille apparaît lié en partie à la participation des pères aux soins et à l'éducation de leurs enfants. En effet, les pères de trois enfants ou plus sont moins enclins à s'investir auprès de leurs enfants pour ce qui est de rester à la maison lorsque ceux-ci sont malades et de les amener à l'école (et de les en ramener). Ce résultat rejoint ceux des études antérieures, qui confirment l'hypothèse selon laquelle le partage des responsabilités d'ordre domestique est le plus inégal là où la charge est maximale, c'est-à-dire dans les familles où le nombre d'enfants est le plus élevé (Coltrane, 2000). Il peut par ailleurs suggérer la présence d'un processus de sélection dans certaines familles. En effet, le passage à une famille de trois enfants et au statut de « famille nombreuse » renvoie peut-être à des valeurs et à des comportements non mesurés dans le cadre de la présente étude, telles que des attitudes plus traditionnelles par rapport à la famille et à la prise en charge des enfants. Il peut également refléter le fait que les mères occupent un emploi à temps partiel en plus grande proportion que les pères et que par conséquent, elles ont davantage de temps disponible pour assumer les tâches parentales.

TABLEAU 1 : PROBABILITÉ RELATIVE QUE LES PÈRES PARTICIPENT AU MOINS AUTANT QUE LES MÈRES AUX TÂCHES LIÉES AUX SOINS ET À L'ÉDUCATION DES ENFANTS, QUÉBEC, 2006

Variables indépendantes et catégories ^a	Modèle 1 Habiller les enfants	Modèle 2 Mettre les enfants au lit	Modèle 3 Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades	Modèle 4 Jouer avec les enfants	Modèle 5 Aider les enfants avec leurs devoirs	Modèle 6 Amener les enfants à l'école et les chercher
Type de famille (Famille intacte)						
Recomposée – Beau-père	+	■	–	■	–	■
Recomposée – père biologique	+	–	+	–	+	+
Nombre d'enfants dans la famille						
(Deux)						
Un	+	–	+	+	–	+
Trois et plus	–	+	■	+	+	■
Sexe des enfants présents (Garçons et filles seulement)						
Garçons seulement	–	+	–	+	+	+
Filles seulement	–	–	–	–	+	–
Présence d'enfant de moins de 5 ans						
(Non)						
Oui	–	+	+	+	–	–
Situation en emploi des deux parents						
(Seul le père en emploi)						
Les deux parents en emploi	+	+	+	+	+	+
Seule la mère en emploi	+	+	+	+	+	+
Aucun parent en emploi	+	–	+	+	+	+
Partage des travaux domestiques						
(Toujours ou le plus souvent la mère)						
Égal	+	+	+	+	+	+
Toujours ou le plus souvent le père	+	+	+	+	+	+
Autre que mère ou père	+	+	+	+	–	+
Niveau d'études du couple (Moins qu'études postsecondaires – même						

Variables indépendantes et catégories ^a	Modèle 1 Habiller les enfants	Modèle 2 Mettre les enfants au lit	Modèle 3 Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades	Modèle 4 Jouer avec les enfants	Modèle 5 Aider les enfants avec leurs devoirs	Modèle 6 Amener les enfants à l'école et les chercher
niveau)						
Moins qu'études postsecondaires pour père, études postsecondaires pour mère		–	–	+	–	–
Moins qu'études postsecondaires pour mère, études postsecondaires pour père	–	–	+	–	+	+
Études postsecondaires – même niveau	–	+	+	+	+	+
Incapacité limite du père dans le soin aux enfants (Non)						
Oui	–	–	+	–	–	+
Incapacité limite de la mère dans le soin aux enfants (Non)						
Oui	+	+	+	–	+	–
Groupe d'âge du père (Entre 35 et 44 ans)						
Moins de 35 ans	+	–	–	–	+	–
45 ans et plus	–	–	–	–	+	–
Groupe d'âge de la mère (40 ans et plus)						
Moins de 30 ans	+	+	–	+	+	+
Entre 30 et 39 ans	+	+		+	–	+
Statut d'immigrant du couple (Couple non immigrant)						
Mère immigrante seulement	+	–	–	+	+	+
Père immigrant seulement	–	–	–	–	–	+
Couple immigrant	+	+	–	–	+	+
Statut de l'union actuelle (Marié)						
Union libre	–	+		+	+	+

Source : Données compilées à partir du fichier maître ÉLDEQ (E9) de l'Institut de la statistique du Québec.

^a La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Note : le signe « + » signifie que la catégorie augmente la participation des pères, le signe « – », qu'elle diminue cette participation; un signe sur fond grisé signifie que le résultat est statistiquement significatif au seuil de 0,05.

Peu importe la tâche considérée, l'âge et le sexe des enfants sont sans effet sur la propension des pères à en assumer une part au moins égale à celle de leurs conjointes. Il s'agit d'un résultat surprenant pour ce qui est de l'âge des enfants, puisque les études antérieures montrent assez unanimement que l'intensité de l'engagement paternel décroît avec l'âge de l'enfant (pour une revue des études, voir Yeung et autres, 2001). L'absence de résultats à cet effet s'explique peut-être par la nature même des tâches analysées. Celles-ci sont assez éloignées des tâches que l'on effectue habituellement avec de jeunes enfants et qui demandent plus de temps (donner le bain, aider les enfants à manger ou boire, changer les couches ou habiller l'enfant, etc.).

Pour ce qui est des facteurs liés au temps disponible, le statut d'emploi combiné des conjoints joue un rôle prédominant dans la part assumée par les pères dans les tâches parentales. En effet, les pères dans les familles à deux emplois paraissent nettement plus enclins à participer au moins autant que leurs conjointes à l'habillage des enfants, à rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades, à les aider dans leurs devoirs et à les transporter, comparativement aux pères qui sont seuls à occuper un emploi au sein du couple. De nombreuses études ont déjà montré que les pères sont plus actifs dans la vie de leurs enfants quand leur conjointe travaille à l'extérieur (pour une revue des études, voir Turcotte et Gaudet, 2009). Nos résultats illustrent ainsi qu'une des forces d'impulsion clés de l'augmentation de la participation des pères aux soins aux enfants est sans contredit la présence accrue des mères dans la population active. Également, un plus grand partage des responsabilités professionnelles, financières et parentales semble montrer que les couples à deux revenus se considèrent de plus en plus non seulement comme des « cosoutiens » économiques pour la famille, mais plus largement comme des « cosoutiens » pour leurs enfants (Daly, 2004).

De toute évidence, les pères ont davantage tendance à partager, ou à assumer le plus souvent ou exclusivement, un certain nombre de tâches parentales lorsqu'ils se retrouvent sans emploi alors que leurs conjointes sont sur le marché du travail. C'est le cas lorsqu'il s'agit de rester à la maison avec les enfants malades, d'aider les enfants avec leurs devoirs ainsi que d'amener les enfants à l'école et les chercher. Ces résultats suggèrent l'existence d'un « gain » de temps disponible dû à l'absence d'emploi, lequel permettrait aux pères de se substituer davantage à leurs conjointes actives sur le marché du travail pour ce qui est de certaines tâches parentales (Pailhé et Solaz, 2004).

Lorsque les deux parents sont sans emploi, les pères demeurent aussi plus souvent à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades.

Par ailleurs, un partage égalitaire des travaux domestiques paraît lié de près au fait d'assumer, pour les pères, chacune des tâches parentales de manière au moins égale à leurs conjointes. Il en va généralement de même lorsque le père assume toujours ou le plus souvent les tâches domestiques. Ces résultats peuvent être mis en parallèle avec ceux de Bauer (2009) qui, à partir de données françaises, a observé des schémas de distribution de tâches domestiques et parentales semblables au sein des couples avec enfants de moins de 14 ans. À l'issue de ses analyses, l'auteure propose trois schémas de distribution des tâches. Dans plus de la moitié des couples (57 %), aussi bien les tâches domestiques que parentales sont principalement assumées par les mères. On trouve une configuration plus égalitaire dans trois familles sur dix, et un troisième modèle où l'homme semble s'impliquer de manière importante et relaie parfois totalement sa conjointe dans 13 % des cas.

Il est plus probable que les pères participent au moins autant que leurs conjointes aux activités de loisirs et de jeux avec leurs enfants lorsqu'une autre personne que les parents s'occupe des travaux domestiques. On peut supposer que le temps additionnel dont disposent les pères dans cette situation comparativement aux autres pères est alloué à des activités auprès des enfants, plus valorisées que le travail domestique. Quant à l'aide aux devoirs, par contre, les pères ont moins tendance à y participer lorsqu'une autre personne que le père et la mère assume entièrement les tâches domestiques.

La propension des pères à assumer au moins autant que leur conjointes les tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants paraît, par ailleurs, associée au niveau de scolarité et à la position relative de chacun des conjoints à ce chapitre. Par exemple, les pères dans les couples où chacun des conjoints a complété des études postsecondaires sont plus enclins à s'impliquer au moins autant que leurs conjointes dans l'aide aux devoirs. Ce résultat tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle l'élévation du capital humain des pères, appréhendé ici plus étroitement par le niveau de scolarité complété, accroîtrait leur sentiment de compétence et leur permettrait ainsi de s'investir davantage auprès de leurs enfants (Cooksey et Fondell, 1996; Marsiglio, 1991; Volling et Belsky, 1991). En outre, demeurer à la maison lorsque les enfants sont malades semble être une responsabilité davantage assumée lorsque les parents ont tous deux complété des études postsecondaires, ce qui semble corroborer la thèse de l'adoption de comportements moins traditionnels et plus égalitaires dans les familles plus fortement scolarisés (Pittman et Blanchard, 1996).

Qu'il s'agisse de la santé du père ou de celle de la mère, une incapacité exerce, par contre, peu d'effet sur la propension des pères à contribuer au moins autant que leurs conjointes aux tâches parentales, à l'exception de la prise en charge des enfants malades. En effet, les pères sont plus enclins à rester à la maison lorsque les enfants sont malades dans les cas où la mère a elle-même une incapacité.

L'âge des pères n'exerce pas d'effet sur leur propension à assumer une part des tâches parentales au moins aussi importante que celle des mères, mais l'âge de la mère joue, par contre, un rôle non négligeable. Ainsi, les pères sont plus enclins à s'investir dans l'habillement, le jeu et le transport des enfants lorsque la mère est âgée de moins de 30 ans. Lorsque les mères sont âgées de plus de 40 ans, ils ont également tendance à demeurer davantage à la maison quand les enfants sont malades.

De manière générale, les couples issus de l'immigration ont plus tendance à partager de manière à peu près égale la tâche de mettre les enfants au lit et celle de les amener à l'école, ou à confier la majorité ou l'exclusivité de ces tâches aux pères. L'organisation différente des tâches parentales s'explique peut-être par les expériences de vie particulières des immigrants advenues après leur installation, notamment l'accès à un nouvel univers culturel, la baisse significative du statut socioéconomique, l'accroissement des demandes de la conjointe en raison de la diminution du réseau familial et social du couple ainsi que les remises en question du pouvoir et de l'exercice parental (Battaglini et autres, 2002).

Certains auteurs, notamment Le Bourdais et Sauriol (1998), soutiennent que les couples en union libre pourraient avoir une vision moins traditionnelle de la famille et, de ce fait, être plus susceptibles que les couples mariés d'adopter un modèle de division du travail plus égalitaire.

Cependant, notre étude ne permet pas d'observer de différences importantes dans le partage des tâches parentales selon que les pères sont mariés ou en union libre. Une fois les caractéristiques sociodémographiques des familles et des conjoints contrôlées, les pères cohabitants se distinguent seulement de leurs confrères mariés par une propension moins forte à rester au moins autant que leurs conjointes à la maison lorsque les enfants sont malades. On peut donc penser que ce n'est pas en soi le fait de vivre en union libre qui influence la répartition des tâches parentales entre conjoints, mais plutôt le fait que les conjoints en union libre ont des comportements professionnels différents. Autrement dit, les conjoints en union libre seraient davantage portés à occuper chacun un emploi rémunéré, et c'est ce comportement particulier qui expliquerait en bonne partie l'association notée initialement entre le partage des tâches parentales et le type d'union.

CONCLUSION

Dans ce document, nous avons présenté un tour d'horizon de ce que l'on sait de l'engagement des pères, de ses facilitateurs et de ses obstacles qui sont les plus susceptibles d'influencer les pères du Québec en ce début de 21^e siècle. Nous avons également présenté des résultats inédits sur la participation actuelle des pères québécois aux soins et à l'éducation des jeunes enfants, et sur les facteurs qui l'influencent. Que doit-on en retenir principalement?

D'une part, l'engagement des pères québécois s'est profondément modifié au fil du temps et il se manifeste maintenant de plusieurs manières. Les recherches québécoises et internationales à ce sujet montrent également que les déterminants de l'engagement des pères sont multiples, qu'ils appartiennent à divers univers et que leur influence respective reste à mesurer pour nombre d'entre eux.

D'autre part, l'analyse que nous avons menée à partir des données du volet 2006 de l'ÉLDEQ fournit des résultats intéressants et significatifs à propos de l'engagement paternel sous l'angle de la part accomplie par les pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants au sein des familles québécoises. Elle apporte des précisions sur l'ampleur de la participation des pères aux tâches parentales à assumer avec leurs enfants, en montrant l'existence d'une forte hétérogénéité de la contribution des pères en fonction de la nature des tâches.

Il faut d'abord souligner que les pères sont rarement en première ligne pour prendre en charge de manière exclusive ou habituelle les responsabilités de la vie quotidienne des enfants, quelles qu'elles soient. Même si, à ces égards, les proportions demeurent modestes, l'exercice égalitaire du rôle parental est plus courant dans l'accomplissement de certaines activités parentales, en particulier lorsqu'il est question de jouer avec les enfants et, dans une moindre mesure, de les coucher et de prendre en charge leurs déplacements. La participation des pères se révèle la plus faible dans l'aide aux devoirs, l'habillage et la prise en charge des enfants malades. En effet, ces tâches restent encore l'apanage des mères, étant assumées le plus souvent par ces dernières dans au moins les deux tiers des familles.

Par ailleurs, l'analyse multivariée que nous avons également menée a montré que le fait que les pères assument une plus grande part des tâches parentales n'est pas l'effet du hasard. Bien au contraire, des déterminants interviennent en ce sens et certains influencent plus fortement que d'autres la façon dont se répartissent ces activités au sein des familles. C'est particulièrement le cas de la situation d'emploi des deux parents, de la répartition du travail domestique, du type de famille, du statut d'immigrant des parents et de leur niveau d'études.

À la lumière de ces résultats, les pères semblent donc avoir certaines marges de manœuvre pour être plus impliqués dans la prise en charge des activités parentales. Le degré d'engagement paternel peut, bien sûr, découler d'un choix personnel pour d'aucuns, cependant que d'autres peuvent être à cet égard soumis à des contraintes de diverses natures. Compte tenu des avantages bénéfiques documentés de l'engagement des pères auprès de leurs enfants, il serait souhaitable de valoriser, directement et indirectement, la participation des pères, en gardant bien en vue que cette participation améliore le bien-être des enfants et procure des avantages sociaux intéressants, notamment en matière d'égalité entre les sexes.

En effet, dans une perspective de répartition plus égalitaire des responsabilités familiales, un engagement accru des pères auprès de leurs enfants participerait à la socialisation non stéréotypée des jeunes, encouragerait l'intégration et le maintien en emploi des femmes, ce qui, à terme, améliorerait la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie. Des améliorations en matière de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles pour les femmes, de même que dans la réussite et la persévérance scolaires des enfants pourraient également se produire.

Dans l'ensemble, nos résultats rejoignent, de plus, la vision non normative et plurielle de l'engagement paternel de plus en plus exprimée au Québec. Ils appuient aussi l'adoption d'une perspective ouverte en ce qui concerne la manière de soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental de même que de favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales entre les pères et les mères. Ils montrent en effet l'importance de bien prendre en compte la variété des situations et contextes dans lesquels les pères se trouvent, notamment dans les familles immigrantes, les familles recomposées, les familles nombreuses et les familles ayant une seule source de revenu. Saisir et refléter cette diversité permet de prendre la mesure de la complexité inhérente de l'engagement des pères auprès de leurs enfants.

À l'instar d'un nombre croissant d'autres études portant sur les facteurs associés à l'engagement des pères auprès de leurs enfants, nos résultats soutiennent une perspective, une approche sur plusieurs fronts à la fois et sur plusieurs sphères de la vie des pères et des familles. Selon l'état actuel des connaissances présenté par Turcotte et Gaudet (2009), il demeure certes important de stimuler et de soutenir l'engagement des pères. Les chercheuses soutiennent qu'il est cependant tout aussi pertinent d'envisager et de mener à terme des actions de valorisation de la paternité et de soutien des pères auprès des mères et au sein des couples, notamment. En effet, la paternité s'exerce en relation avec l'enfant et l'autre parent et dans cette optique, la recherche-action réalisée au cours des dernières années suggère de recourir à la sensibilisation sur une « coparentalité positive »¹⁹. Cette dernière peut être intégrée à des activités organisées autour de l'engagement paternel, comme cela s'est fait dans une démarche de mobilisation de deux collectivités vulnérables de la région montréalaise soutenue par l'équipe de chercheurs ProsPère (pour plus de détails, voir Turcotte et Ouellet, 2009).

Étant donné que l'amélioration du soutien à l'implication des pères dans la relation avec leurs enfants et dans la prise en charge des activités parentales est intimement liée aux milieux de travail, il demeure également pertinent d'encourager la création d'environnements de travail plus ouverts et mieux adaptés aux pères, par la mise en place de mesures et de dispositions conventionnelles favorables à la CTF.

19. Le terme *coparentalité* est utilisé pour décrire la relation entre conjoints (ou ex-conjoints) concernant la parentalité et l'éducation des enfants. Cette relation peut se révéler positive lorsque les parents se soutiennent mutuellement ou négative lorsqu'un parent mine les efforts de son conjoint (Gagnon et Paquette, 2009).

Un grand nombre d'interventions dans le domaine de la CTF visant de manière explicite ou implicite à améliorer l'engagement des pères auprès de leurs enfants ont bien sûr été mises en avant au cours des dernières années. Diverses mesures relatives aux responsabilités familiales ont été adoptées dans les lois régissant le travail, plus précisément dans la Loi sur les normes du travail. Cette dernière comprend un ensemble de dispositions pour encadrer les absences et les congés pour des raisons familiales ou parentales. Parmi celles-ci figurent, notamment, le congé de paternité, d'au plus cinq semaines, ainsi que le congé parental partageable entre les deux parents, d'une durée d'un an²⁰. Par ailleurs, la mise en place de politiques, de programmes et de mesures en matière de CTF et l'offre d'une plus grande flexibilité dans le choix des heures de travail des employés, d'un service de garde sur les lieux de travail ou la possibilité de prendre des congés pour des raisons familiales fait progressivement son chemin dans les entreprises et les organisations.

Toutefois, considérer ce genre de mesures comme un atout n'est pas encore le fait de tous les employeurs et il existe encore des préjugés voulant que ce type de pratiques soit destiné uniquement ou principalement aux mères. Selon Tremblay (2003), les réticences de certains employeurs et même de certains syndicats demeurent, et les pères semblent hésiter à se libérer de leurs responsabilités professionnelles comme ils le souhaiteraient pour assumer leurs obligations familiales de peur de voir leurs chances d'avancement compromises. L'auteure suggère à cet égard de prévoir des stratégies pour encourager la participation des employeurs – publics, privés et communautaires –, des associations patronales et syndicales ainsi que des travailleuses et travailleurs eux-mêmes dans l'instauration de politiques et mesures en matière de CTF, et de s'assurer que ces dernières puissent être offertes aussi bien aux pères qu'aux mères.

Les chercheurs et les intervenants en matière d'engagement paternel ont tendance à promouvoir enfin une action spécifique sur l'environnement social général, notamment sur les milieux de services et de vie, les médias et la population dans son ensemble. Selon Devault (2010), une telle action s'avèrerait nécessaire pour que les valeurs, les normes, les mentalités des milieux évoluent vers une plus grande compréhension de l'importance du rôle paternel pour les enfants, les pères eux-mêmes et leurs conjointes. Selon elle, l'amélioration du soutien à l'implication des pères dans la relation avec leurs enfants et dans la prise en charge égalitaire des activités parentales fait donc appel à diverses stratégies de sensibilisation et de mobilisation destinées à de multiples milieux dans lesquels évoluent les pères.

Pour clôturer cette étude, nous désirons livrer nos réflexions générales et indiquer quelques pistes à approfondir dans les recherches ultérieures pour améliorer les connaissances au chapitre de la participation des pères aux tâches parentales dans le contexte québécois. Pour ce faire, nous nous appuyons en partie sur la mise en évidence des limites inhérentes à ce travail. Ces dernières sont riches d'enseignements pour la conceptualisation et la réalisation de futures analyses portant sur ce sujet au Québec.

20. Le remplacement du revenu de travail pendant ces congés est, quant à lui, assuré par le Régime québécois d'assurance parentale, financé par les cotisations des employeurs et des travailleurs.

Plusieurs des limites de ce travail tiennent d'abord aux techniques et aux données utilisées. Des études antérieures ont clairement démontré que les répondants, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin, ont tendance à surestimer leur contribution aux tâches effectuées à la maison par rapport à celle de leur conjoint (Régnier-Loilier et Guisse, 2009). Nos résultats ne font sans doute pas exception. Par conséquent, il serait souhaitable d'interroger directement les pères à propos du partage des tâches parentales dans une étude comme celle de l'ÉLDEQ, afin d'avoir une description plus conforme de leur réalité, voire, de les interroger en présence de leur conjointe.

De même, les données recueillies dans le cadre de l'ÉLDEQ sur la proportion des activités parentales effectuées par chacun des parents fournissent un portrait relativement simplifié du partage des tâches au sein des familles, et les résultats sont parfois difficiles à interpréter, puisqu'on ne dispose pas du nombre d'heures qu'y consacrent les uns et les autres. Elles ne contiennent pas non plus d'information à propos d'autres tâches parentales importantes, notamment la planification et la gestion des activités à accomplir et leur partage, ce qui pourrait permettre de compléter et de nuancer davantage le portrait de la contribution relative des pères et des mères.

La présente étude nécessiterait d'être enrichie par l'utilisation et l'analyse de données longitudinales relatives à la participation des pères aux soins et à l'éducation de leurs enfants, de manière à dégager les changements au fil du temps ou, à l'inverse, les stabilités en la matière. De tels devis méthodologiques ont l'avantage de contourner les limites de l'utilisation et de l'analyse de données transversales, qui ne permettent pas de démontrer avec précision l'antériorité des variables indépendantes vis-à-vis des variables dépendantes.

Enfin, les résultats présentés dans le cadre de cette recherche pourraient être approfondis par des analyses supplémentaires qui exploreraient plus à fond le rôle joué par d'autres facteurs importants susceptibles de favoriser l'investissement paternel ou de lui faire obstacle, tel que recensé dans la littérature. L'ÉLDEQ recueille en effet des informations à propos de plusieurs dimensions relatives aux relations entre les enfants et leurs parents, ainsi que sur les relations entre les parents, notamment sur la qualité de la relation, l'harmonie conjugale et le degré de communication entre les conjoints. En ce qui a trait aux modalités de la participation au marché du travail des deux parents, plusieurs caractéristiques pourraient être prises en compte de manière spécifique dans des analyses portant sur les familles dont les deux parents occupent un emploi, notamment le régime de travail (temps plein, temps partiel), le type de travail (salarié, autonome), l'horaire de travail (jour, soir, fin de semaine, etc.) et le niveau de qualification.

ANNEXE

Coefficients des régressions logistiques prédisant la propension des pères à participer au moins autant que les mères aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants, Québec, 2006

Variables indépendantes et catégories des variables ^a	Modèle 1 Habiller les enfants	Modèle 2 Mettre les enfants au lit	Modèle 3 Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades	Modèle 4 Jouer avec les enfants	Modèle 5 Aider les enfants avec leurs devoirs	Modèle 6 Amener les enfants à l'école et les chercher
Type de famille						
(Famille intacte)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Recomposée – beau-père	0.15	-1.30 ***	-0.52	-1.23 ***	-0.44	-1.00 ***
Recomposée – père biologique	0.47	-0.08	0.42	-0.38	0.17	0.77 *
Nombre d'enfants dans la famille						
1	0.03	-0.35	0.05	0.44	-0.11	0.42
(2)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
3 et plus	-0.24	0.14	-0.40 *	0.02	0.17	-0.39 *
Sexe des enfants présents						
Garçons seulement	-0.04	0.17	-0.06	0.14	0.27	0.27
Filles seulement	-0.33	-0.08	-0.13	-0.17	0.33	-0.31
(Garçons et filles seulement)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Présence d'enfant de moins de 5 ans						
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Oui	-0.05	0.16	0.09	0.06	-0.06	-0.02
Situation en emploi des deux parents						
Les deux parents en emploi	0.55 *	0.29	1.49 ***	0.20	0.87 ***	1.48 ***
(Seul le père en emploi)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Seule la mère en emploi	0.64	0.49	2.35 ***	0.43	1.28 ***	1.51 ***
Aucun parent en emploi	0.05	-0.46	1.50 *	0.01	0.30	0.62
Partage des travaux domestiques						
(Toujours ou le plus souvent la mère)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Égal	1.35 ***	1.29 ***	1.17 ***	1.17 ***	0.86***	1.20 ***
Toujours ou le plus souvent le père	1.52 ***	0.99 *	1.79 ***	0.98	0.61	1.11 *
Autre que mère ou père	1.10	0.01	0.47	32.65 ***	-2.05 *	1.75

Variables indépendantes et catégories des variables ^a	Modèle 1 Habiller les enfants	Modèle 2 Mettre les enfants au lit	Modèle 3 Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades	Modèle 4 Jouer avec les enfants	Modèle 5 Aider les enfants avec leurs devoirs	Modèle 6 Amener les enfants à l'école et les chercher
Niveau d'études du couple						
(Moins qu'études postsecondaires – même niveau)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Moins qu'études postsecondaires pour père, études postsecondaires pour mère	-0.61 *	-0.45	-0.01	0.29	-0.27	-0.07
Moins qu'études postsecondaires pour mère, études postsecondaires pour père	-0.54	-0.04	0.21	-0.08	0.48	0.11
Études postsecondaires – même niveau	-0.37	0.23	0.59 **	0.37	0.45 *	0.26
Incapacité limite du père dans le soin aux enfants						
Oui	-0.60	-0.09	0.44	-0.82	-0.18	0.37
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Incapacité limite de la mère dans le soin aux enfants						
Oui	0.77	0.28	1.35 *	-0.71	0.30	-0.28
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Groupe d'âge du père						
Moins de 35 ans	0.01	-0.13	-0.01	-0.01	0.33	-0.01
(De 35 à 44 ans)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
45 ans et plus	-0.05	-0.36	-0.24	-0.09	0.20	-0.35
Groupe d'âge de la mère						
Moins de 30 ans	0.97 **	0.56	-0.74	0.96 *	0.10	1.22 **
Entre 30 et 39 ans	0.06	0.18	-0.37 *	0.42 *	-0.04	0.20
(40 ans et plus)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Statut d'immigrant du couple						
(Couple non immigrant)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Mère immigrante seulement	0.83	-0.37	-0.62	0.62	0.47	0.52
Père immigrant seulement	-0.08	-0.41	-0.48	-0.43	-0.54	0.80 *
Couple immigrant	1.10 ***	-0.49	-0.30	-0.23	0.43	1.14 **
Statut de l'union actuelle						
(Marié)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Union libre	-0.01	0.04	-0.39 *	0.38	0.08	0.01

Source : Données compilées à partir du fichier maître ÉLDEQ (E9) de l'Institut de la statistique du Québec.

*** p<0,001 ** p<0,01 * p<0,05

^a La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLARGEON, D. (2008). *L'engagement des pères : Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 120 p.
- BATTAGLINI, A., S. GRAVEL, C. POULIN, M. FOURNIER et J.-M. BRODEUR (2002). « Migration et paternité ou réinventer la paternité ». *Nouvelles pratiques sociales*. 15 (1) : 165-179.
- BAUER, D. (2009). L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple. Dans A. Régnier-Loilier (sous la dir. de), *Portraits de famille : L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Éditions de l'INED, p. 219-239.
- BEAUPRÉ, P., et E. CLOUTIER (2006). *Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale*, Document analytique, Statistique Canada, 16 p.
- BERRY, J.O., et J.M. RAO (1997). « Balancing employment and fatherhood », *Journal of Family Issues*, 18, p. 386-403.
- BOUCHARD, C., et autres (1991). *Un Québec fou de ses enfants*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 175 p.
- BRAYFIELD, A. (1995). « Juggling Jobs and Kids: the Impact of Employment Schedules on Fathers, Caring for Children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 57, n° 2, p. 321-332.
- BRUGEILLES, C., et P. SÉBILLE (2009). « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants : l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, 95 : 19-32.
- CASPER, L. M. (1997). *My Daddy Takes Care of Me! Fathers as Care Providers*, United States Census Bureau, Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, p. 70-59.
- CASPER, L.M., et M.O'CONNELL (1998). « Work, income, the economy, and married fathers as child care providers », *Demography*, 35, p. 243-250.
- COLTRANE, S. (2000). « Research on household labor. Modeling and measuring the social embedness of routine family work », *Journal of Marriage and the Family*, 62 (4) : 1208-1233.
- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2009). *Rapport sur le portrait de la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale*, Québec, Gouvernement du Québec, 31 p.
- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2010). *Rapport annuel 2009*, Gouvernement du Québec, Québec, 88 p.
- COOKSEY, E., et M. FONDELL (1996). « Spending time with his kids: Effects of family structure on fathers' and children's lives », *Journal of Marriage and the Family*, 58 (3) : 693-707.
- CORNEAU, G. (1989). *Pères manquant, fils manqués*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 229 p.

DALY, K. (2004). *L'évolution de la culture parentale*, Ottawa, Institut Vanier de la famille.

DESROSIERS, H., H. JUBY et C. Le BOURDAIS (1997). « La diversification des trajectoires parentales des hommes : conséquences pour la « politique du père », *Lien social et politique*, 37 : 19-31.

DEVAULT, A., et autres (2003a). « Les pères en situation d'exclusion économique et sociale : les rejoindre, les soutenir adéquatement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1, p. 45-58.

DEVAULT, A., et autres (2003b). *Paternité : de la conception à l'action*, rapport de recherche remis à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, 116 p.

DEVAULT, A. (2006). « La transition à la paternité : une comparaison entre pères économiquement favorisés et défavorisés », *Intervention*, n° 125, décembre, p. 46-55.

DEVAULT, A. (2010). Contexte et enjeux de la paternité au Québec, dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest Dufault, D. Blanchette et J.-Y. Desgagnés (dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 219-237.

DUBEAU, D, M.-È. CLÉMENT et C. CHAMBERLAND (2005). « Le père, une roue du carrosse familial à ne pas oublier! État des recherches québécoises et canadiennes sur la paternité », *Enfances, Familles, Générations*, Numéro 3, automne, [En ligne] <http://erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html> (Site consulté le 10 avril 2010).

DUBEAU, D., A. DEVAULT et D. PAQUETTE (2009). « L'engagement paternel, un concept aux multiples facettes », dans Diane Dubeau, Annie Devault et Gilles Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 71-98.

DULAC, G. (1997). « La configuration du champ de la paternité : acteurs, enjeux et politiques », *Lien social et Politiques*, n° 37, printemps-été, p. 133-143.

DULAC, G. (1998). *Les obstacles organisationnels et socioculturels qui empêchent les pères de concilier leurs responsabilités familiales et le travail : Une recension critique des écrits*, Montréal, Université McGill (Collection Paternité, travail et société), 120 p.

FORGET, G. (2005). *Images de pères : Une mosaïque des pères québécois*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 47 p.

GAGNON, L. (2004). *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 41 p.

GERSTEL, N., et S.K. GALLAGHER (2001). « Men's caregiving: Gender and the contingent character of care », *Gender and Society*, 15, p. 197-217.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 91 p.

HALLE, T., et S. M. LEMENESTREL (1999). « How do Social, Economic, and Cultural Factors Influence Fathers' Involvement with Their Children? », *Child Trends Research Brief*, Child Trends, Washington (D.C.), [En ligne], [www.childtrends.org/PDF/dadchild.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010). *Taux d'activité des femmes, chef de famille ou conjointe, de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 16 ans selon le type de famille et l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1976-2008*, [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/tab_web_fam_tab_9.htm (Site consulté le 24 janvier 2011).

LACHARITÉ, C. (2009). « L'expérience paternelle entourant la naissance sous l'angle du discours social », *Enfance, Famille, Générations*, n° 11, automne 2009, 10 p., <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/044118ar.html?vue=resume>.

LAMB, M. E. (1986). « The Changing Role of Fathers », dans M.E Lamb (sous la dir. de), *The Father's Role, Applied Perspective*, New York, John Wiley and Sons, p. 3-27.

LAMB, M. E. (2000). « The History of Research on Father Involvement: An Overview », *Marriage and Family Review*, n° 29, p. 23-42.

LAROCHE, D. (2009). Tendances dans l'emploi du temps, 1986-2005, dans Institut de la Statistique du Québec, *Données sociales du Québec, édition 2009*, chapitre 9, p. 211-233.

LE BOURDAIS, C., et A. SAURIOL (1998). *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Série Études et documents, 55 p.

MARSHALL, K. (2008). « Utilisation par les pères des congés parentaux payés », *Perspective*, juin, p. 5-16.

MARSIGLIO, W. (1991). « Paternal engagement activities with minor children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, n° 4, p. 973-986.

MARTIN, M.-F., A.-M. FADEL et P.-O. MÉNARD (2009). L'expérience parentale : pression du temps et ajustements professionnels, dans M.-A. Barrère-Maurisson et D.-G. TREMBLAY (sous la dir. de), *Concilier travail et famille : le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec. p. 223-252.

MERLA, L. (2007). « Père au foyer : une expérience "hors normes" », *Recherches et prévisions*, n° 90, décembre, p. 17-27.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2010). Indicateurs de l'éducation, 2010, Québec, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 134 p.

MOISAN, M. (1997). « Les hommes et l'utilisation du congé parental au Québec : faits saillants d'une recherche », *Lien social et Politiques*, RIAC, n° 37, Québec, printemps, p. 111-119.

PAILHÉ, A., et A. SOLAZ (2004). « Le temps parental est-il transférable entre conjoints? Le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, 55 (3) : 601-610.

PAQUETTE, D. (2005). « Plus l'environnement se complexifie, plus l'adaptation des enfants nécessite l'engagement direct du père », *Enfances, Familles, Générations*, numéro 3, automne, [En ligne] <http://erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html> (Site consulté le 10 avril 2010).

PARENT, C., M. BEAUDRY, M.-C. SAINT-JACQUES, D. TURCOTTE, C. ROBITAILLE, M. BOUTIN et C. TURBIDE (2008). « Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée », *Enfances, Familles, Générations*, numéro 8, printemps, [En ligne] <http://erudit.org/revue/efg/2008/v/n8/index.html> (Site consulté le 10 avril 2010).

PITTMAN, J., et D. BLANCHARD (1996). « The effects of work history and timing of marriage on the division of household labor: a life-course perspective », *Journal of Marriage and the Family*, 58 (1) : 78-90.

PLECK, J. H. (1997). « Paternal Involvement: Levels, Sources, and Consequences », dans M. E. Lamb (sous la dir. de), *The role of father in child development*, Third Edition, New York, John Wiley and Sons, 416 p.

PRONOVOST, G. (2007). « Le temps dans tous ses états : temps de travail, temps de loisir et temps pour la famille à l'aube du XXI^e siècle », *Enjeux publics*, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), vol. 8, n° 1, 37 p.

PRONOVOST, G. (2008). « Le temps parental à l'horizon 2020 », dans G. Pronovost, C. Dumont et I. Bitodeau (sous la dir. de), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p.195-212.

PROSPERE (2010). *Définition de l'engagement paternel*, [En ligne] <http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm> (Site consulté le 26 janvier 2011).

QUÉNIART, A. (2002a). « La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes », dans Francine Descarries et Christine Corbeil (sous la dir. de), *Espaces et temps de la maternité*, Québec, Les Éditions du Remue-Ménage, p. 501-522.

QUÉNIART, A. (2002b). « Place et sens de la paternité dans les projets de vie des jeunes pères », dans C. Lacharité (sous la dir. de), *Comprendre la famille : Actes du 6^e Symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 55-75.

QUÉNIART, A. (2004). « Regards de jeunes pères sur la famille et la paternité », dans G. Pronovost et C. Royer (sous la dir. de), *Les valeurs des jeunes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 112-127.

RAPOPORT, B., et C. LE BOURDAIS (2001). « Temps parental et formes familiales », *Loisir et société*, 24(2) : 585-617.

RÉGNIER-LOILIER, A. et N. GUISSÉ (2009). « Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on les mêmes choses en présence de son conjoint? », dans A. Régnier-Loilier (sous la dir. de), *Portraits de famille : L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Éditions de l'INED, p. 195-218.

ROBINSON, J. (2004). « Changements et facteurs explicatifs de l'emploi du temps chez les parents, aux États-Unis, au Canada et au Québec », *Enfances, Familles, Générations*, numéro 1, [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html> (Site consulté le 18 mars 2010).

TAKALA, P. (2005). *Use of family leaves by fathers: the case of Finland*, Paper presented at the childhoods 2005 Conference "Children and Youth in Emerging and Transforming Societies", Finland, 16 p.

TREMBLAY, D.-G. (2003). « Articulation emploi-famille : les usages du temps chez les pères et les mères », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 1, p. 76-93.

TURCOTTE, G., D. DUBEAU, C. BOLTÉ et D. PAQUETTE (2001). « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de psychoéducation*, 30 (1) : 65-91.

TURCOTTE, G., et J. GAUDET (2009). « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances », dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. p. 39-70.

TURCOTTE, G., et F. OUELLET (2009). « Une expérience de mobilisation autour de l'engagement paternel dans deux communautés vulnérables du Québec », dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. p.153-174.

VALDIMARSDÓTTIR, F. R. (2006). *Nordic experiences with parental leave and its impact on equality between women and men*, Nordic council of Ministers, Copenhagen, 53 p.

VEDEL DREWS, L., et autres (2005). *Fathers on parental leave: a joint report based on qualitative research with fathers on leave, employers and decision makers in Lithuania, Iceland, Denmark and Malta*, Center for Equality Advancement, Lithuania, 50 p.

VOLLING, B., et J. BELSKY (1991). « Multiple determinants of father involvement during infancy in dual-earner and single-earner families », *Journal of Marriage and the Family*, 53 (1) : 461-474.

WORKOPOLIS. *La conciliation travail-famille, le job le plus difficile selon les pères*, <http://blog.workopolis.com/fr/2010/06/la-conciliation-travail-famille-le-job-le-plus-difficile-selon-les-peres.html>.

YEUNG, J., J. SANDBERG, P. DAVIS-KEAN et S. HOFFERTH (2001). « Children's time with fathers in intact families », *Journal of Marriage and the Family*, 63 (1) :136-154.